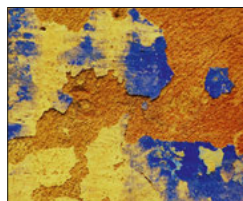




● regards féministes

1968 à 1981 (p 12)

De l'émancipation à la libération



● à pôle emploi

Contrôle des chômeurs (p 9)

Lutter contre le chômage ou contre les chômeurs ?

modes d'emplois



www.snutefisu.fr

Numéro 51 | juin 2015 | 1,50 € | Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU | Fédération Syndicale Unitaire

PÔLE EMPLOI FSU

● dossier

Syriza et Podemos (p 4)

La révolution par les urnes



● à pôle emploi

Plan stratégique 2015-2020 (p 10)

La fusion à pleine pression



● à voir, lire, entendre

Wang Bing (p 18)

L'incroyable force d'un documentaire



Defiscalisation, explosion du chômage,
casse des services publics (dossier p 2 à 8)

Exigeons des politiques de l'emploi alternatives

● Secteur Retraité-es

Politique de santé (p 15)

Le pari réussi de la mutuelle Amæ

● à pôle emploi

Classification des emplois (p 9)

L'affaire est loin d'être classée

● Édito

Quand cela s'arrêtera-t-il ?

Le rouleau compresseur du gouvernement continue méthodiquement son travail de sape contre les salarié-es privés ou non d'emploi. Après avoir ratifié la convention 181 de l'Organisation internationale du travail (OIT), le Parlement français vient de voter la loi sur la modernisation du dialogue social. Alors que la première pourra permettre dans un futur proche la mise en concurrence du Service public de l'emploi avec des entreprises privées, la seconde réduit les instances représentatives du personnel à une seule et unique instance pour les entreprises de moins de 300 salarié-es. Deux textes qui incarnent toute la politique à l'œuvre dans notre beau pays : on attaque le droit du travail, les syndicats et les services publics. Où tout cela s'arrêtera-t-il ? Il est encore trop tôt pour le dire mais c'est bien le programme du Medef qui vient se substituer progressivement à celui du Conseil national de la résistance. Si on y ajoute le Grand marché transatlantique encore en pleine élaboration, c'est bien le règne de la marchandise, du profit et de l'intérêt privé qui se déploie irrémédiablement.

Cette politique de casse de l'emploi et des services publics, Pôle emploi en est le témoin quotidien. Le Plan stratégique 2015-2020 promet une externalisation de plus en plus importante de certaines de nos activités. Le chômage ne cesse d'augmenter nos charges de travail, pourtant le gouvernement persiste à priver notre Etablissement des moyens nécessaires à l'exercice de ses missions de service public. Et l'intégration prévue fin 2015 de 1 200 jeunes en service civique pour 8 mois à Pôle emploi n'est aucunement une réponse adéquate et satisfaisante.

Sans moyens supplémentaires, sans embauches conséquentes, nos missions vont continuer à être sacrifiées au profit du contrôle et de l'encadrement social des salarié-es privés d'emploi. La croissance exponentielle des incivilités dans les agences montre à quel point la gestion catastrophique de Pôle emploi en vient à opposer les personnels et usagers. Il est temps de rappeler au gouvernement ses responsabilités à l'égard des personnels comme des usagers. Et c'est seulement par la mobilisation massive des personnels que nous pourrions y arriver. ●

Le SNU-Pôle-emploi-FSU

● Casse des services publics et de l'emploi

Pôle emploi au cœur

Les politiques de l'emploi depuis une quinzaine d'années consistent en grande partie à défiscaliser les grandes entreprises. Mais ce transfert des revenus publics entraîne des coupes budgétaires de plus en plus considérables pour les services publics, sans pour autant donner le moindre résultat en matière d'emploi.

La crise actuelle paraît briser dans un même élan l'emploi, le droit du travail et les services publics. Le chômage ne cesse de croître et les salarié-es s'entendent répéter en boucle qu'ils coûtent trop cher, que leurs maigres protections sont le frein principal à une reprise de la croissance. Dans la même tourmente, l'austérité fond sur les services publics, considérés comme les principaux responsables de la dette publique. C'est un cauchemar sans fin : le chômage augmente, donc nos gouvernants transfèrent une partie des revenus publics vers les entreprises en espérant les inciter à embaucher, ce qui entraîne l'accroissement de la dette de l'Etat et justifie la ruine des services publics.

Fin d'un modèle social

Mais au fait, qu'est-ce qu'un service public ? Le système économique dans lequel nous vivons est en grande partie basé sur le principe d'intérêt privé, de concurrence et de subordination des salarié-es aux propriétaires des entreprises privées. Mais la mobilisation et les luttes des salarié-es ont consisté à

soustraire des pans entiers de l'économie aux seuls intérêts privés et à la seule logique du profit. Et c'est là toute l'essence des services publics.

La mise en place des services publics a été le travail du mouvement ouvrier, des organisations syndicales et des partis politiques socialistes. C'est après 1945, et avec la mise en œuvre du programme

population. Etaient concernés la santé bien sûr, le transport, l'indemnisation et l'accompagnement des salarié-es privés d'emploi, mais aussi, il y a encore peu de temps, l'énergie et même les banques. D'ailleurs, les banques ont été depuis largement rendues aux seuls intérêts privés et on a pu voir quelles en ont été les conséquences à travers les différentes crises financières.

● C'est aujourd'hui plus de 150 milliards d'euros de recettes fiscales qui sont transférées chaque année aux individus les plus riches et aux grandes entreprises.

Transfert des revenus publics

Mais c'est à présent l'ensemble des services publics qui sont en danger puisque nos gouvernants ne cessent d'arguer qu'il leur faut faire des économies. Seulement, il est important de rappeler que leur politique fiscale prive largement l'Etat d'une partie conséquente de ses revenus fiscaux. De quoi parlons-nous ? Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), voté en 2012 sous le gouvernement Ayrault transfère chaque année 20 milliards d'euros en recettes fiscales aux entreprises. Deux ans plus tard, le pacte de responsabilité et de solidarité voté sous le gouvernement Valls transfère à nouveau 10 milliards

du Conseil national de la résistance, que ces forces du progrès social ont réussi à faire aboutir un nouveau modèle issu d'un siècle de luttes.

Ce nouveau modèle social répondait à un constat simple : certains secteurs sont bien trop importants pour les laisser aux seuls intérêts privés et doivent faire l'objet d'une gestion publique consacrée à satisfaire les besoins sociaux de la

de la tourmente

de recettes fiscales chaque année aux entreprises, sans compter les 10 autres milliards d'exonération de cotisations sociales. Mais ça n'est que la partie émergée de l'iceberg : depuis le début des années 2000, à coup de réformes fiscales successives, de défiscalisation en tous genres, de créations de niches fiscales les plus variées et les plus fourbes qu'on puisse imaginer, c'est aujourd'hui plus de 150 milliards d'euros de recettes fiscales qui sont transférés chaque année aux individus les plus riches et aux grandes entreprises.

Cette politique fiscale est l'axe principal de nos gouvernants en matière d'emploi. En défiscalisant massivement les entreprises, ils espèrent qu'elles investissent et embauchent. Mais on comprend bien qu'avec un transfert aussi massif des revenus publics vers des fonds privés, le gouvernement doit bien compenser quelque part, et ce quelque part, ce sont les services publics. Mais cette politique fiscale fonctionne-t-elle ? Le sacrifice de nos services publics a-t-il un sens ? A priori, le bilan est très positif pour les entreprises du CAC 40 : la moyenne de leur fiscalité est autour de 8 %, et certaines, comme Total, arrivent même à une imposition nulle certaines années. Par ailleurs, ces entreprises ne cessent d'augmenter chaque année les dividendes versés aux actionnaires. Hélas, la courbe du chômage paraît, quant à elle, inflexible.

Un budget constant

Concernant Pôle emploi, quels sont les moyens mis à notre disposition pour nous permettre d'assurer nos missions de service public ? Notre budget global actuel est d'environ 5 milliards d'euros. Et il est resté à peu près stable depuis la création de Pôle emploi en décembre 2008 : entre le budget de 2009 de 4,8 milliards et celui de 2015, on constate une augmentation de 4 %. Mais dans la même période, le nombre de salarié-es privés d'emploi n'est pas resté stable, loin de là. Quelles que soient les catégories prises en

compte dans les chiffres du chômage, le nombre des demandeuses et demandeurs d'emploi (DE) a augmenté de 65 % (3,2 millions pour les catégories A, B et C fin 2008 et 5,3 millions en mars 2015). Durant cette même période, les effectifs de Pôle emploi ont augmenté quant à eux de seulement 15 %. Et ces 5 milliards de budget, d'où viennent-ils ? Puisque nous sommes un service public, nous pourrions imaginer être financé en majeure partie par l'Etat. Et bien pas du tout : c'est l'Unedic qui finance principalement Pôle emploi à hauteur de plus de 3 milliards. L'Etat n'y contribue qu'à hauteur de 1,5 milliard.

Ainsi, au regard de la politique de transfert massif des revenus publics vers des fonds privés, la politique budgétaire de Pôle emploi nous apparaît dans toute sa dimension logique. La mission confiée par le gouvernement à la Direction générale est claire : cette dernière doit se débrouiller pour faire face à l'explosion du chômage avec l'impératif de maintenir un budget constant.

● **En 2015, 20 000 agentes et agents supplémentaires à Pôle emploi permettraient seulement de revenir aux conditions d'origine de 2009 en termes de charges de travail.**

Pour assurer cet objectif budgétaire, les stratégies de la direction – on les connaît – se résument en trois grands axes. Le premier axe, bien sûr, c'est de sacrifier la majeure partie des missions confiées à Pôle emploi, et de réorganiser le travail afin de n'assurer qu'un service dégradé réduit aux missions de base : accueillir, inscrire, indemniser. Le deuxième axe, c'est de mettre à distance les DE par la dématérialisation, l'externalisation vers des prestataires et la digitalisation de l'offre de service. Le troisième axe, enfin, est vieux comme le monde,



et consiste à maintenir un même effectif malgré l'accroissement des charges de travail.

Un sous-effectif permanent

A la création de Pôle emploi, en décembre 2008, nous étions 44 033 agentes et agents pour 3,2 millions de DE. Aujourd'hui, nous sommes 50 773 pour 5,3 millions de DE. Si nous conservons le ratio de décembre 2008 et si nous l'appliquons au nombre de DE inscrits à ce jour, ce n'est pas 50 773 que nous devrions être, mais 72 930. Ce qui nous fait un différentiel de 22 157 agentes et agents que nous devrions recruter si nous souhaitons assurer un travail dans les conditions analogues dont disposait Pôle emploi à sa création. En 2010, notre organisation syndicale estimait déjà que nous devions procéder à 20 000 recrutements pour permettre aux personnels de faire correctement leur travail. En 2015, 20 000 agentes et agents supplémentaires permettraient seulement de revenir aux conditions d'origine en termes de charges de travail. Pour procéder à 20 000 recrutements, le gouvernement devrait augmenter sa contribution au fonctionnement de Pôle emploi de 1,2 milliard,

c'est-à-dire ne même pas la doubler. Ce qui ne représente que 0,8 % des 150 milliards versés chaque année aux grandes entreprises et aux privilégiés.

Ainsi, l'utilité sociale que nous reconnaissons nos gouvernants se mesure à l'aune de leur investissement budgétaire et ne pèse au final pas grand-chose. En revanche, le coût pour les personnels est terrible. Le bilan social de Pôle emploi faisait état pour 2009 de 512 234 journées d'absence pour maladie et accidents du travail pour 44 033 agents. Soit un ratio de 11,6 journées par agent. En 2014, le nombre de journées d'absence pour maladie et accidents du travail a atteint 1 052 637 pour 50 773 agents soit un ratio de 20,8 journées par personne. Ainsi, depuis la création de Pôle emploi, les arrêts pour maladie et accidents du travail ont augmenté de 80 % par agente et agent. Les conséquences pathogènes de la réorganisation du travail, du sous effectif endémique et de l'augmentation continue de la productivité sur la santé des personnels n'est a priori plus à démontrer : elles sont massives et dévastatrices. ●

François MILLET (SNU Ile-de-France)

● Syriza et Podemos

La révolution par les urnes

Face au discours unique répétant qu'il n'y a aucune alternative au marché, certains font pourtant entendre une voix discordante et osent même quelques victoires électorales. Syriza en Grèce, Podemos en Espagne incarnent des alternatives possibles, une véritable révolution par les urnes.

Face aux inégalités du monde globalisé, « *il faut proposer des alternatives équitables et solidaires, qui soient réellement possibles à mettre en place* ». Cette exigence affirmée le 23 mai dernier devant 7 000 délégués d'associations professionnelles n'émane pas d'un syndicaliste, pas plus qu'elle ne vient d'un ministre du gouvernement Valls qui se serait soudainement rappelé que sa prise de poste était due à une campagne présidentielle de 2012 très orientée gauche sociale.

Aucune alternative

Elle émane du pape François, comme le rapporte *L'Observatore Romano* daté du 24 mai. A ces paroles empreintes de bonne volonté, une objection s'impose : depuis les années 1980 et le fameux slogan de Margaret Thatcher, tout le monde en est convaincu ou fait semblant de l'être : « *There Is No Alternative* » (TINA) (il n'y a aucune alternative). Les idéologues, cachés derrière leur statut d'éditorialistes, et la grande majorité des politiques le répètent : il n'y a aucune alternative au marché, au capitalisme ultralibéral, à la mondialisation ; tout régime qui viendrait à envisager une autre politique ne pourrait qu'être confronté à l'échec et à la paupérisation. Peut-être personne n'avait-il dit à Sa Sainteté qu'il en était définitivement ainsi. Le récent triomphe de David Cameron à l'occasion des élections générales en Grande-Bretagne le prouve et aurait dû lui mettre la puce à l'oreille : cette politique sans alternative est la bonne, la seule et l'unique, car quand on sollicite son avis par les urnes, le bon peuple en redemande ! Keynes est mort, l'État providence n'est plus. Fin de l'histoire, comme avait jadis écrit Francis Fukuyama.

Qu'importe si derrière les statistiques édulcorées des adorateurs du marché se cache une immense casse sociale. La généralisation des fameux contrats zéro heure – ne rémunérant que les heures travaillées – rendent celles et ceux qui les signent corvéables à merci et jetables au bon vouloir de qui les exploite.

Les inégalités se creusent

Qu'importe si les services publics sont saccagés, si les universités se transforment en entreprises sponsorisées aux frais d'inscription inabornables que l'on s'offre à crédit, si l'école manque de moyens autant que le système de santé public est maltraité. Il n'y a pas d'alternative ! Qu'importe égale-

... **Les idéologues, cachés derrière leur statut d'éditorialistes, et la grande majorité des politiques le répètent : il n'y a aucune alternative au marché.**

ment si les inégalités se creusent au point qu'un humain sur 3 vit dans la pauvreté et que les 85 personnes les plus riches du monde possèdent à elles seules autant que les 3,5 milliards les plus pauvres. Le souverain du plus petit Etat du monde peut méditer ses vœux pieux, retourner à son économie spirituelle et laisser aux vrais économistes, aux dirigeants et actionnaires des multinationales et à leurs représentants au FMI, à l'OMC, à Davos ou à la Commission européenne le loisir de s'occuper du bonheur temporel des âmes... Et de la santé de leurs comptes bancaires personnels, fussent-ils légaux ou

exportés vers des paradis fiscaux grâce à des procédures opaques et à la complicité des banques.

Il n'y aurait finalement qu'une alternative et une seule, l'accélération des processus économiques mondialisés car, selon nombre de défenseurs des processus en question, s'il y a des inégalités, du chômage, de la pauvreté, c'est parce qu'il n'y a pas assez de libre-échange. C'est d'ailleurs l'un des arguments utilisés pour rassurer les sceptiques et convaincre le monde occidental de la pertinence du déploiement du grand marché transatlantique (TAFTA) que négocient les Etats-Unis et l'Union européenne (UE) depuis 2013. Après l'ère du TINA, vient l'ère du TAFTA. Les gauchistes et autres écolos d'un autre âge peuvent courber l'échine et se convertir. Leur défaite est consommée.

Un monde plus juste

D'autres voix se font pourtant entendre. Elles disent qu'un autre monde est possible, que nos vies valent plus que leurs profits. Celle d'Attac par exemple qui réclame depuis deux décennies l'instauration d'une taxation des transactions financières et qui propose des alternatives à l'ultralibéralisme et à ses effets pervers, celle du collectif des Economistes atterrés également, de Via Campesina, de la fondation Oxfam qui veut mobiliser le pouvoir citoyen contre les inégalités, ou encore, dans un autre registre, la voix des journalistes et éditorialistes de l'association Acrimed ou de la Quadrature du net. Balayés d'un revers de main condescendant ou tout simplement victimes de l'ostracisme médiatique, ces esprits critiques ne font pas peur aux tenants de la pensée unique. Sont-ils si sûrs d'eux qu'ils n'aient plus peur de rien ni de personne ces

thuriféraires du marché mondialisé autorégulé ? Voire ! Une seule chose les effraie : que le ciel leur tombe sur la tête via la réussite d'un modèle plus juste et solidaire, un modèle qui pourrait faire des émules et déstabiliser leur monde tel qu'il est. Ils ont notamment peur de *Syriza* depuis la nomination d'Alexis Tsipras à la tête du gouvernement grec en janvier 2015, peur au point de tout faire pour organiser son échec.

Le parti des Indignés

Leur crainte s'est transformée en angoisse le 24 mai au soir : lors des élections municipales et régionales, le raz de marée de *Podemos* et de ses listes issues du mouvement des Indignés de 2011 a bouleversé l'équilibre politique espagnol et mis à mal les partis traditionnels PSOE et PP. Que sont *Podemos* et *Syriza* ? Quelles sont leurs orientations et leurs propositions ? Ces formations peuvent-elles appliquer un programme alternatif véritablement démocratique et montrer l'exemple à celles et ceux qui désespèrent de l'avènement d'un monde plus juste ?

Podemos (Nous pouvons) est une sorte de phénix né en 2014 des cendres du mouvement des Indignés qui avait occupé la *Puerta-del-Sol* de Madrid en 2011. Populaire et longtemps source d'espoir d'un véritable changement, ce mouvement des Indignés avait refusé la transition stabilisatrice vers une organisation de nature plus proche de celle d'un parti politique. Le mouvement avait fini par se désagréger, mettant en jachère sans les étouffer les espoirs qu'il avait fait naître d'une société moins soumise à la finance et plus démocratique. Un an après sa création, le parti *Podemos* vient donc de voir triompher ses listes aux élections locales, en

tête notamment à Barcelone et en deuxième position à Madrid. A sa tête, Pablo Iglesias, universitaire ès sciences politiques, ne cache pas l'ambition de *Podemos* de remporter les élections nationales. La menace est si grande que, le 25 mai, les bourses européennes ont ouvert à la baisse avant de se ressaisir en fin de journée !

Contre l'Europe de la finance

Redéfinition de la souveraineté du pays, justice sociale, lutte contre l'évasion fiscale et la corruption, réappropriation des terres, promotion du referendum, développement des petites et moyennes entreprises contre les géants de l'économie, contrôle des lobbys, écologie politique, tels sont quelques-uns des chevaux de bataille de *Podemos* avec comme point essentiel le contrôle démocratique de l'économie. La parenté politique avec le *Syriza* d'Alexis Tsipras n'est donc plus à démontrer. Aussi surprenant que cela puisse paraître en Allemagne ou dans la France de Hollande, il est possible de remporter des élections avec un tel programme, avec de telles ambitions pour des pays et pour les peuples.

Une Europe des peuples

Le parti *Syriza* est né quant à lui de la coalition de différentes organisations de gauche opposées notamment aux politiques d'austérité et à l'alibi de la dette à rembourser comme seul moteur de l'orientation politique. Son programme n'est pas aussi simpliste ou irréaliste que présenté par les différents médias et institutions que son accession au pouvoir dérange. Il trouve son essence en quelques points fondamentaux d'une politique économique et sociale plus juste : moratoire sur les dettes privées, répartition équitable de l'impôt, lutte contre l'évasion fiscale, la corruption et le népotisme, hausse du salaire minimal, instauration d'une taxe sur les transactions financières, nationalisation des hôpitaux privés, renégociation de la dette, réalisation d'un audit citoyen de la dette. En bref, *Syriza* défend une Europe des peuples comme alternative à une Europe de la finance. Cette anti-thèse des orientations majoritaires au sein de l'UE (Commission et Parlement) avait mobilisé la propa-

gande la plus cynique. Jean-Claude Juncker, Président de la Commission et artisan de la transformation du Luxembourg en un paradis fiscal intouchable, est allé jusqu'à déclaré qu'il n'était « pas souhaitable que des extrémistes prennent le pouvoir dans un pays de l'UE ». Mais Juncker, Merkel et leurs alliés n'ont pas pu empêcher *Syriza* d'accéder au pouvoir. Ils n'ont de cesse depuis de lui compliquer la vie, espérant tuer dans l'œuf cette révolution par les urnes qui pourrait faire tache d'huile et permettre l'émergence, qui sait, d'un nouveau Printemps des peuples européens.

Menaces, contraintes économiques, exigences irréductibles, voilà la ligne de l'UE contre la Grèce financièrement aux abois et le gouvernement Tsipras. Une ligne relayée par le FMI alors qu'approche pour Athènes l'échéance du remboursement, en juin, d'une partie de sa dette. La partie est complexe pour Tsipras. Il doit négocier au jour le jour avec la Banque mondiale et l'UE contre l'asphyxie de son pays,

Un an après sa création, le parti Podemos vient donc de voir triompher ses listes aux élections locales, en tête notamment à Barcelone et en deuxième position à Madrid.

contre les créanciers qui exigent des réformes immédiates du système des retraites et du marché du travail. Mais Tsipras a récemment indiqué « ne pas oublier que le peuple pour la première fois a donné sa confiance à la gauche et que nous ne devons pas le décevoir ».

Pour la démocratie

L'Europe des peuples a besoin de la réussite de la Grèce de Tsipras autant que Tsipras et la Grèce ont besoin du soutien des peuples européens. C'est pourquoi, après le forum européen des alternatives à l'austérité organisé à Paris les 30 et 31 mai, une semaine de mobilisation est programmée fin juin. *Syriza* France a été constitué ainsi que *Podemos* Paris. Le collectif unitaire Avec les Grecs (www.aveclesgrecs.com) relaie l'ensemble

INQUIÉTUDE DE LA TROÏKA

C'EST ENNUYEUX CET USAGE INTEMPESTIF DE LA DÉMOCRATIE DANS LA GESTION D'UN PAYS



des actions et informations « contre l'austérité et pour la démocratie ». De quoi se donner du baume au cœur et passer à l'action, en se disant avec *Syriza*, *Podemos* et consorts qu'un autre monde est possible mais qu'il ne se bâtira pas sans mobilisation ni solidarité. ●

Franck MESSIDOR
(SNU Basse-Normandie)

Passer à l'action, en se disant avec *Syriza*, *Podemos* et consorts qu'un autre monde est possible mais qu'il ne se bâtira pas sans mobilisation ni solidarité.

● Politiques de l'emploi alternatives – Michel Husson

Partager le temps de travail

Face à l'échec récurrent des politiques françaises de l'emploi qui se concentrent sur la défiscalisation des grandes entreprises, un courant d'économistes hétérodoxes prône la réduction du temps de travail : travailler moins pour travailler tous !

Michel Husson, économiste membre d'Attac et de la Fondation Copernic, estime que la réduction du temps de travail permettrait de parvenir au plein emploi, à une plus juste répartition des richesses et à de réelles perspectives d'émancipation humaine et sociale.

Tout d'abord, la réduction du temps de travail renvoie au constat de l'augmentation progressive des gains de productivité depuis un siècle et demi. Ainsi, durant le XX^e siècle, la productivité horaire du travail a été multipliée par 13,6 ! C'est à dire qu'en une heure de travail, nous produisons un volume de biens et de services treize fois plus élevés.

Gains de productivité

Ce sont ces gains de productivité – obtenus principalement par les innovations technologiques – qui ont permis d'augmenter le niveau de vie des travailleurs et de réduire la durée quotidienne du travail. Nous travaillons à mi-temps par rapport à nos arrière-grands-parents et si tel n'avait pas été le cas, le chômage aurait atteint des niveaux insurmontables. Ce constat en appelle un autre : si la croissance économique s'accompagne toujours à moyen terme de gains de productivité équivalents, alors l'effet de la croissance économique sur l'emploi est nul. C'est donc principalement la réduction du temps de travail qui permet de créer durablement des emplois sans rogner le volume de travail. Cette répartition des gains de productivité sous forme de baisse du temps de travail ne s'est bien sûr pas faite toute seule : elle est le résultat des luttes sociales des salarié-es.

Ainsi, même si le bilan des lois Aubry sur les 35 heures se révèle

très mitigé, la seule période de création conséquente d'emploi depuis 1978 se situe entre 1997 et 2002 (près de deux millions d'emplois créés), c'est-à-dire précisément suite à la mise en œuvre des 35 heures.

● C'est donc principalement la réduction du temps de travail qui permet de créer durablement des emplois sans rogner le volume de travail.

Actuellement, un partage du travail a bien lieu mais il se réalise selon des modalités libérales et inégalitaires sous la forme principalement du temps partiel imposé. Avant les années 1980, le temps partiel n'existait pratiquement pas. Aujourd'hui, dans certains secteurs comme la grande distribution, la restauration et le nettoyage, les emplois créés ne le sont qu'à temps partiels assortis d'une grande flexibilité des horaires et de très faibles salaires. Michel Husson démontre donc que la question n'est pas tant de savoir si la durée du travail baisse, mais de comprendre quelles sont les modalités réelles de la réduction du temps de travail. Car ce sont bien deux modèles sociaux qui s'affrontent et qui posent le débat de la répartition des richesses.

Bilan des 35 heures

L'augmentation des gains de productivité n'a jamais cessé d'être captée par le capital dans le cadre des dividendes versés aux actionnaires. La répartition de la plus value entre les salaires et les dividendes ne cesse de se modifier en faveur de ces derniers. « En 2012, un salarié travaillait en moyenne 26 jours par

an pour les actionnaires, au lieu de 9 jours en 1980. Autrement dit, ce qui ne va pas aux salariés sous forme d'augmentations de salaires ou de créations d'emplois par réduction du temps de travail est directement capté par les actionnaires »¹. C'est pourquoi toute proposition visant à faire reculer le chômage sans toucher à la répartition des revenus est un leurre. Et la crise est ici un révélateur de la violence des relations sociales : « alors que les salariés sont licenciés, que les embauches ne se font à 90 % qu'en CDD de moins d'un mois, la progression des dividendes, interrompue en 2010 au plus fort de la crise, a repris sa progression de plus belle »¹.

Et c'est bien là que se situe le problème de la mise en œuvre des 35 heures pour Michel Husson. Les lois Aubry n'imposaient aucune embauche compensatoire aux entreprises tout en octroyant des exonérations de cotisations sociales. Le patronat a donc choisi de compenser la baisse du travail en intensifiant le travail par l'augmentation de la productivité horaire. Au final, les modalités adoptées pour la mise en œuvre des 35 heures ont entraîné la dégradation des conditions d'existence de larges couches du salariat. Ainsi, il importe de redéfinir les conditions essentielles pour qu'une réduction du temps de travail atteigne son plein potentiel, à savoir un maintien du salaire mensuel et la création d'emplois à proportion égale de la baisse du temps de travail. Mais l'augmentation de la masse salariale ne devrait plus être financée par la réduction des cotisations sociales mais par celle du coût du capital, à savoir principalement des dividendes versés aux actionnaires.



Répartir les richesses

Enfin, une réduction de la durée de travail permet d'envisager de réelles perspectives d'émancipation. La réduction du temps de travail se heurte concrètement à la répartition des richesses. « Sa mise en œuvre passe donc par une contestation pratique des rapports sociaux à l'intérieur des entreprises »² et implique un contrôle des salarié-es sur les embauches, les conditions et l'organisation du travail. A la maxime libérale « travailler plus pour gagner plus », Michel Husson lui substitue « travailler moins pour travailler tous »³. ●

François MILLET (SNU Ile-de-France)

1 Lire Michel Husson *La réduction du temps de travail : un combat central et d'actualité*, Contre Temps n°20, 2014

2 Michel Husson in *Pour le droit à l'emploi*, Syllepse, Paris, 2011

3 Michel Husson in *Travail, critique du travail, émancipation*, Syllepse, Paris, 2006

● Politiques de l'emploi alternatives – Baptiste Mylondo

Droit au revenu contre droit à l'emploi

Face à l'obligation de trouver un emploi et pour en finir avec le cercle infernal de la surproduction et de la surconsommation, un revenu universel, inconditionnel et suffisant libérerait l'individu de l'exploitation salariale pour lui permettre de se consacrer à la création de richesse sociale.

Baptiste Mylondo est enseignant en économie et en philosophie politique, et membre du collectif Pour un revenu social (Pour). Pour celui-ci, le droit au revenu est préférable au droit à l'emploi. Plus qu'une conquête du mouvement ouvrier, le droit à l'emploi – inscrit au préambule de la constitution de 1946 – est « la consécration constitutionnelle de l'esprit capitaliste, de l'irrationalité économique ». Il n'est qu'une illusion et revient à l'obligation pour tous les travailleurs valides d'occuper un emploi.

Contrainte de l'emploi

Baptiste Mylondo milite donc pour l'institution d'un revenu social universel et inconditionnel. Un tel revenu permettrait à la fois d'éradiquer la pauvreté, de réduire les inégalités et d'émanciper l'individu. Un revenu universel, sans condition de ressource et sans contrepartie : l'objectif est d'éviter toute stigmatisation et tout contrôle social. Surtout, ce revenu est la reconnaissance de la contribution de chacun de nous, quelles que soient nos activités, à la création de richesse sociale.

Ce revenu doit aussi être suffisant. C'est-à-dire suffisant pour se passer durablement d'emploi et de choisir librement l'activité que l'on souhaite exercer. Car ce revenu ne se substitue pas au salaire, il s'ajoute. L'objectif de ce revenu est d'être un outil de transformation sociale et de remise en cause de la « valeur travail ». Un revenu suffisant devrait être précisément fixé au-dessus du seuil de pauvreté, permettant à chacun d'accéder aux biens et services essentiels, garantissant un niveau de vie décent et permettant de prendre part à la vie sociale. Si un revenu inconditionnel trop élevé serait une trop forte désincitation au

travail, il ne doit pas être trop élevé principalement pour des raisons écologiques. Car Baptiste Mylondo est objecteur de croissance, et son revenu social suffisant doit permettre de rompre avec la logique capitaliste de surproduction et de surconsommation. Pour cet auteur, la société de croissance repose sur trois ressorts principaux : « l'obligation de travailler, la contrainte de travailler trop et l'incitation à travailler davantage. La contrainte naît de l'aiguillon de la faim, l'obligation naît de la survalorisation sociale de l'emploi et du devoir d'en avoir un qu'elle fait peser sur les citoyens, enfin l'incitation naît de la volonté de consommer toujours plus ».

● **Mais le revenu universel peut aussi être considéré comme une manière progressive d'impulser un réel partage du travail et d'en réduire la durée.**

La critique principale à l'égard de ce projet vient des défenseurs du droit à l'emploi. L'instauration d'un revenu universel et suffisant risquerait d'établir une société duale entre ceux qui continueraient de participer à l'effort productif et ceux qui se contenteraient du revenu universel.

Libérer l'individu

Mais le revenu universel peut aussi être considéré comme une manière progressive d'impulser un réel partage du travail et d'en réduire la durée. Dans ce cadre, droit à l'emploi et droit au revenu seraient parfaitement complémentaires. Car finalement, si un revenu universel entraînait une forte désincitation

au travail, cela poserait-il vraiment problème ? « Cette désincitation au travail entraînerait une réduction de la durée du travail des actifs employés et se traduirait surtout par une source de création d'emploi ». Cette désertion partielle du marché du travail « permettrait tout simplement de résorber le chômage involontaire qui mine la société depuis au moins trois décennies ».

Un projet réaliste

Une baisse d'activité entraînerait surtout une désertion des emplois les plus pénibles, les moins gratifiants et les moins bien payés. « L'une des vertus du revenu inconditionnel est [...] de nous amener à nous interroger sur la répartition des tâches pénibles dans notre société ». Prenons l'exemple du ramassage des ordures. « Si ce secteur enregistrait une baisse sensible des vocations [...] il faudrait peut-être envisager avant toute chose de réduire la quantité de déchets produite pour en faciliter la collecte [...] imaginer d'autres modes de collectes responsabilisant davantage les citoyens [...] S'ils sont jugés indispensables, nous serions sans doute prêts à les payer plus cher pour trouver de nouveaux candidats acceptant de les assurer. Peut-être aussi serions-nous amenés à leur accorder davantage de considération, en prenant conscience de leur caractère indispensable ». Quoiqu'il en soit, une brutale baisse d'activité n'est pas à craindre.

« Arrêter de travailler une fois un revenu inconditionnel en poche suppose de se satisfaire tout de même d'une certaine frugalité [...] Un tel choix implique de profonds changements dans nos modes de vie, changements tout bonnement inconcevables à court terme ». Mais même dans les pires projections, « toute baisse d'activité sera immédiatement répercutée sur les recettes fiscales et, au bout du compte, sur le montant du revenu inconditionnel. Or plus ce montant baisse, plus l'incitation à travailler augmente et l'on arrive finalement à un équilibre entre revenu et incitation au travail qui permet d'assurer un niveau d'activité suffisant, chacun étant incité à répondre aux besoins de tous. Enfin, un des grands mérites de Baptiste Mylondo et du collectif Pour est d'avoir élaboré un travail pertinent concernant les modes de financement de ce revenu inconditionnel. Au final, le revenu inconditionnel de Baptiste Mylondo reste peut-être une utopie, mais une utopie financièrement réaliste visant à libérer l'individu de l'aliénation de l'emploi et de la consommation. ●

François MILLET (SNU Ile-de-France)

Toutes les citations sont issues de : Baptiste Mylondo, *Pour un revenu sans condition*, Utopia, Paris, 2012.
Concernant le financement du revenu inconditionnel : Baptiste Mylondo, *Un revenu pour tous*, Utopia, Paris, 2010.



● Le Contrat de travail partagé

1,8 million d'emplois maintenant !

Les milliards d'aides versées aux entreprises sont aussi dispendieux qu'inefficaces. Pourtant, ces 66 milliards permettraient d'embaucher 1,8 million de privé-es d'emploi tout en permettant à un nombre équivalent de salarié-es de se réorienter grâce à un contrat de travail partagé.

Les entreprises ont bénéficié en 2012 de plus de 46 milliards d'aides (rapport Queyranne juin 2013). Ces aides ont été reconduites en 2013 et 2014 et cette manne financière devrait encore grossir en 2015 avec la montée en puissance du CICE qui devrait ajouter 20 milliards supplémentaires dans l'escarcelle des entreprises et surtout de leurs actionnaires. Pour quels résultats ? Nous sommes passés de 4,6 millions de privé-es d'emploi fin 2012 à 5,2 millions en 2014, soit une augmentation de 13 %. Le constat est implacable.

Aides à l'économie réelle

Cessons immédiatement ces politiques aussi dispendieuses qu'inefficaces et réattribuons immédiatement ces aides dans l'économie réelle c'est-à-dire celle au service des hommes et non pas au service des profits. Combien de salarié-es peut-on payer avec 66 milliards d'euros ? Le calcul est relativement simple puisque le salaire moyen d'un salarié est de 2 000 euros brut par mois auquel il faut ajouter environ 50 % de cotisations patronales soit au total 3 000 euros par mois ou 36 000 euros par an. Une simple division permet de constater que la réallocation des 66 milliards d'aides aux entreprises accordés chaque année en France permettrait de payer immédiatement 1,8 million de nouveaux salarié-es à un niveau de salaire supérieur de 50 % par rapport au Smic ! Sans compter l'économie réalisée par le reversement des cotisations sociales qui permettrait instantanément de rééquilibrer les caisses dévolues à la protection sociale qui depuis des années creusent leurs tombes à coups de déficits jamais compensés. Sans compter la formidable relance de la consommation intérieure qui

serait engendrée par l'injection dans l'économie réelle d'une masse de liquidités – les salaires – dont une bonne partie sera immédiatement dépensée par une population jusque-là exsangue. Cette relance de la consommation profitera aux entreprises et, pour une fois, donnera crédit au discours usé d'un monde patronal sclérosé qui, pour se justifier de ne pas embaucher malgré la profusion d'aide, invoque le sacro-saint carnet de commandes...

● **Offrons la possibilité à tous les salarié-es en CDI depuis plus de cinq ans de suspendre, à leur demande, leur contrat de travail pendant un an sans baisse de revenu.**

Ne verrions-nous pas enfin advenir l'avènement du cercle vertueux réclamé en chœur par toute une partie des économistes ?

De l'audace sociale

Ceux-là même en général plus atterrés par les perspectives boursières que par l'inflexion de la courbe du chômage ou celle du nombre de suicides liés au chômage... Mais comment créer 1,8 millions d'emplois ? Quel travail leur confier ? Où les mettre ? Tout simplement à la place des salarié-es actuels ! Il y a 19 millions de salarié-es en CDI en France, qu'on oblige à travailler pendant plus de quarante ans, tous les jours, dans des conditions pas toujours épanouissantes mais qui ont au moins la chance d'avoir un CDI. Beaucoup d'entre eux rêvent chaque jour d'un autre job, ont d'autres aspirations, quand ils ne sont pas simplement lassés d'un travail qui ne leur apporte plus de satisfaction.

A côté de cela, aux confins de ce noyau salarial stable, essaient de subsister 5 millions de privé-es d'emploi, chômeurs, précaires ou intermittents du chômage. Qu'attendons-nous pour partager autrement le volume de travail ? Qu'attendons-nous pour passer du discours théorique sur les *insiders* et *outsiders* à une véritable avancée sociale où tout le monde serait gagnant ? Proposons l'audace de l'innovation sociale : du chômage subi au chômage choisi ! Offrons la possibilité à tous les salarié-es en CDI depuis plus de cinq ans de suspendre, à leur demande, leur contrat de travail pendant un an tout en continuant à percevoir leur salaire et en ayant l'assurance de retrouver leur poste à l'issue de cette période. Instaurons le Contrat de travail partagé qui permettra à un demandeur d'emploi de remplacer cette ou ce salarié-e absent en bénéficiant des mêmes conditions de travail et de salaire. Cette ou ce nouveau salarié-e ne coûtera pas plus cher à son employeur-e qui se verra rembourser de la totalité de cette charge salariale nouvelle grâce aux 66 milliards économisés sur les aides actuellement dépensées sans aucune preuve de leur efficacité.

Partager le travail

Faisons le pari que de nombreux salarié-es franchiront le pas et profiteront de cette année sabbatique pour se former, changer de métier, créer une entreprise ou simplement souffler, tout en continuant à pouvoir régler leurs factures, leur loyer et les études des enfants. Faisons le pari qu'une partie d'entre eux trouvera pendant cette année une autre opportunité libérant définitivement un poste au profit d'un chômeur qui aura eu le temps de se former



Un contrat de travail partagé pour faire ▲ baisser le chômage tout en permettant aux salarié-es de se former.

pendant un an dans l'entreprise, tandis que l'autre partie reviendra dans son entreprise enrichie de compétences nouvelles. Faisons le pari que de nombreuses chômeuses et de nombreux chômeurs réinsérés directement dans le monde du travail pendant un an retrouveront très rapidement leur employabilité, accéderont plus facilement au CDI dans l'entreprise d'accueil (ou chez le concurrent..) ou, au pire, retrouveront des droits aux allocations chômage qu'ils auront contribué à recharger pendant un an. Ayons l'audace de libérer le contrat de travail non pas en l'appauvrissant d'année en année au seul profit d'un lobby patronal obnubilé par le coût marginal du travail mais en l'enrichissant d'un nouveau droit pour tous les salarié-es : celui du partage du travail assorti enfin d'un timide mais réel partage des richesses. ●

● Classification des emplois

L'affaire est loin d'être classée

Le 27 mai 2015, le Tribunal de grande instance a rendu son jugement concernant l'accord relatif à la classification. Le droit d'opposition qu'avaient fait valoir le SNU, la CGT et FO a été déclaré non valable. Mais nous ne laisserons pas la Direction et ces alliés syndicaux sur cette victoire volée.

Le 19 décembre 2015, les organisations syndicales SNU, FO et CGT faisaient valoir leur droit d'opposition contre l'accord relatif à la classification des emplois présenté par la Direction générale. Dans un précédent *Modes d'Emplois*¹, nous exposions avec détails les raisons qui ont justifié cette opposition.

Jugement de l'évidence

Cette classification est un véritable miroir aux alouettes : un cadre budgétaire trop contraint, une absence de transparence pour les déroulements de carrière, un renforcement du contrôle des agentes et agents notamment. Le SNU, la CGT et FO réunissaient les conditions légales pour faire valoir leur

droit d'opposition. Ce même 19 décembre, un courriel du directeur général de Pôle emploi faisait état de l'opposition régulière et reconnaît que « l'accord est réputé non écrit ». Mais le 7 janvier 2015, Les organisations signataires de l'accord sur la classification – CFDT, CFTC et CGC – décident d'assigner le SNU, la CGT et FO au Tribunal de grande Instance (TGI) pour vices de procédure².

Nous étions confiants sur le jugement attendu. Mais le 27 mai, le TGI a décidé que l'opposition n'était pas valable. Un jugement en première instance est souvent considéré comme un jugement de l'évidence. Certains vices ayant été constatés, le TGI a reconnu cette évidence. C'est précisément ce qui

était arrivé lors de l'affaire de la CNGASC³. Lorsque nous avons dénoncé les pratiques illégales de la Direction, le juge de première instance nous avait aussi donné tort. Mais l'appel en deuxième instance nous avait rendu raison. Donc la bataille n'est pas perdue et nous allons prendre toutes nos responsabilités.

La bataille n'est pas perdue

Car nous ne pouvons pas laisser la Direction gagner sur cette infamie. Les mesures qu'implique la mise en œuvre de cette classification sont tellement défavorables pour les personnels que la Direction a prudemment décidé de ne l'appliquer qu'en avril 2016, c'est-à-dire après les élections professionnelles. Dans

le même temps, les réorganisations néfastes concernant nos missions de service public et nos conditions de travail s'enchaînent sans trêve. Enfin, la loi de fusion des régions, prévue pour le 1^{er} janvier 2016, fait peser une menace croissante sur les personnels et les usagers par la réorganisation des services et leur accessibilité. La lutte ne fait que commencer, les élections professionnelles seront l'occasion de la

Le Bureau national du SNU Pôle emploi

1 Le SNU s'oppose à l'accord sur la classification, *Modes d'Emplois* n°49, décembre 2014

2 Le procès de la mauvaise foi, *Modes d'Emplois* n°50, mars 2015

3 CNGASC, Arrêt de la cour d'appel de Paris, *Modes d'Emplois* n°39, juin 2012

● Contrôle des chômeurs

Lutter contre le chômage ou contre les chômeurs ?

En mai dernier ont été mis en place des corps de conseillères et conseillers dédiés au contrôle de la recherche d'emploi. L'objectif réel de ces corps est bien entendu de détourner l'attention de l'opinion publique concernant l'échec patent du gouvernement en matière d'emploi.

François Hollande affirmait à l'époque de la campagne présidentielle qu'il n'est « jamais utile pour un président qui est en échec de s'en prendre aux plus fragiles » et que « ce n'est pas ceux qui sont les victimes qui doivent aujourd'hui être les responsables ». Mais il n'en demeure pas moins vrai que le million supplémentaire de demandeurs et demandeurs d'emploi (DE) inscrits depuis le début du quinquennat en catégories A, B et C a été dépassé à la fin avril.

Tous des assistés-es

Les chiffres du chômage font état de 5,35 millions de DE et sont la manifestation la plus explicite de l'échec du gouvernement sur le sujet. Or la Direction met en place un corps de contrôleurs de la recherche

d'emploi à Pôle emploi. Ce corps de 200 équivalents temps plein est permis par le redéploiement de ressources. Sans embauche supplémentaire donc, simplement grâce à des gains d'efficacité et les marges dégagées via la sous-traitance des attestations d'employeurs, l'inscription des DE en ligne, etc. Pourtant le contrôle de la recherche d'emploi existe déjà aujourd'hui : les DE inscrits sont tenus de faire des recherches, sous peine d'être radiés et de voir leurs allocations suspendues. L'objectif de la création de ce corps de contrôleurs est clair : faire pression sur les DE pour insinuer leur responsabilité dans leur situation de chômage. Bref, rappeler que la majorité des chômeurs sont des assistés qui ne recherchent pas – réellement ou suffisamment – du

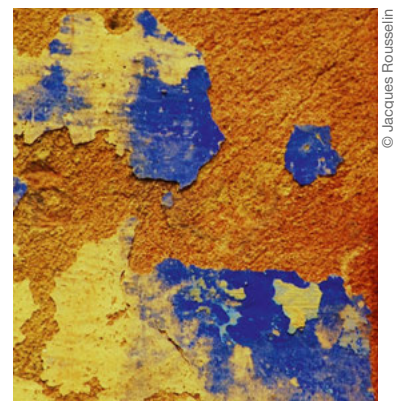
travail. Faire passer un message à la société, aux salarié-es, aux futurs DE.

Même recette que la droite

La gauche utilise la même recette que la droite : les bonnes vieilles politiques punitives sont de retour. On peigne les fichiers et on accentue le contrôle. Comme ça, on a de meilleurs chiffres. Il faut obtenir des résultats, quels que soient les moyens. Mais même si ces pratiques se traduisent par une baisse des chiffres du chômage, elle sera artificielle. Pour mémoire, le médiateur de Pôle emploi précisait dans un rapport de 2014 : « la majorité des radiations sont motivées par les absences à convocation. A contrario, les absences pour insuffisance de recherche d'emploi sont rares et celles pour refus d'offre raisonnable d'emploi en quantité

quasi insignifiante ». La raison profonde de tous cela ne serait-elle pas de détourner l'attention de l'opinion publique ? ●

Philippe SABATER (SNU Ile-de-France)



L'objectif est de détourner l'attention tout en culpabilisant les victimes du chômage.

● Plan stratégique 2015-2020

La fusion à pleine pression

Le changement c'est maintenant, à Pôle emploi. Depuis l'arrivée de Jean Bassères à la tête de notre institution, on peut même dire qu'il est permanent. En ligne de force : des économies budgétaires à toutes les sauces et la mise en concurrence du Service public de l'Emploi avec le privé.

Début 2015, la France a adhéré à la convention 181 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur ordre de l'Union européenne. Si cette convention prévoit bien que les politiques de l'emploi et les règles d'utilisation des fonds d'assurance chômage restent du ressort des pouvoirs publics, elle introduit la possibilité de transférer leur mise en œuvre aux services privés. Pour parler clairement, cette convention « autorise la création d'agences d'emploi privées » même si elle exige un cadre juridique clair dans l'intérêt des usagères et usagers.

Mise en concurrence

L'exposé des motifs du projet de loi autorisant la ratification de la convention 181 précise qu'« en permettant à des opérateurs privés de se placer sur le marché du placement, le gouvernement français a souhaité donner une impulsion nouvelle aux conditions de recherche d'emploi pour favoriser l'insertion professionnelle et le retour des demandeurs d'emploi à la vie active » et d'ajouter que « la grande majorité des pays de l'Union européenne ont libéralisé le marché du placement depuis plusieurs années ». La France devait donc franchir ce cap à son tour. Ce qui fut fait en procédure d'urgence, portée par le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius. Le même qui participe pour le compte de la France à la préparation et à la conduite des négociations économiques et commerciales internationales, en particulier celles relatives au partenariat transatlantique plus connu sous le nom de Tafta pour *Trans-Atlantic Free Trade Agreement*.

Mutations du SPE

Or, le Tafta prévoit une libéralisation des échanges dans l'industrie, le

commerce et la finance, ainsi qu'une privatisation des budgets sociaux des Etats signataires. N'importe quel groupe d'assurance pourra intervenir sur les marchés de l'assurance sociale, mettant fin aux monopoles type Sécurité sociale ou Unedic. Les lois et réglementations nationales qui s'y opposeraient pourraient se voir traîner devant un tribunal d'arbitrage ne dépendant pas des Etats. Concomitamment, la convention tripartite Etat-Unedic-Pôle emploi 2015-2020 va aggraver les conditions de travail des personnels de Pôle emploi et dégrader la qualité des services rendus à ses usagères et usagers. Tout

● **N'importe quel groupe d'assurance pourra intervenir sur les marchés de l'assurance sociale, mettant fin aux monopoles type Sécurité sociale ou Unedic.**

cela sous couvert des meilleures intentions dans lesquelles se drape la Direction : confiance, simplification, automatisation, amélioration, satisfaction et qualité de vie au travail. Et nous voyons se mettre en place une mutation particulièrement inquiétante de notre institution. Les chantiers se succèdent à un rythme effréné et l'aspect tout d'abord disparate de ces mutations semble progressivement prendre forme dans le nouveau monde de Pôle emploi.

D'abord, la dématérialisation de l'inscription. Etape 1 : la file d'inscription du 3949 est externalisée à une entreprise privée, Webhelp. Ce prestataire, d'abord intervenant il y a quelques années sur les appels en « débordement » au 3949, est devenu le premier interlocuteur des usagères et

usagers. Les personnels de Pôle emploi n'interviennent plus qu'en complément de Webhelp, à présent prestataire de service en titre. Dans le même temps, rappelons que les lignes téléphoniques installées dans les agences pour joindre le 3949 ont été supprimées. En clair, il n'est plus possible depuis une agence, de joindre un être humain pour la préinscription ! Ce qui préfigure l'étape 2 : la dématérialisation de l'inscription ! Plutôt que de joindre une personne physique, l'usagère ou l'utilisateur est sommé soit de contacter le 3949 depuis chez lui, soit de faire sa préinscription en agence via les postes informatiques installés et connectés au site pole-emploi.fr. Pour le moment, il est toujours prévu un rendez-vous physique pour examiner la complétude de son dossier d'indemnisation et élaborer un diagnostic de sa recherche d'emploi. Mais il est déjà annoncé pour janvier 2016 que l'entretien d'inscription sera recentré sur le diagnostic, la demande d'allocation devant être traitée au préalable, de manière dématérialisée. Nous n'avons pas encore de détails sur la mise en œuvre de cette évolution, mais nous avons des indices.

Externalisation des services

D'une part, le système informatique vient d'évoluer et Madu vient de s'installer. Ce Moteur d'analyse du dossier unique (Madu) est programmé pour réfléchir en lieu et place de l'agente ou l'agent. En fonction du motif de la fin de contrat entraînant l'inscription comme demandeur d'emploi (DE), Madu donne la liste des pièces justificatives à fournir. D'autre part, nous savons qu'en janvier 2016, Madu devient Madu-Web, sur le site pole-emploi.fr. Les outils vont évoluer pour permettre l'envoi

des justificatifs dématérialisés via le site. A partir de janvier 2016, un DE pourra remplir sa demande d'allocation et joindre les justificatifs nécessaires – l'attestation employeur est déjà dématérialisée depuis un an – depuis chez lui (ou en agence). Son dossier sera traité avant son entretien d'inscription. Ce qui pose deux questions : comment font les DE qui ne maîtrisent pas les outils informatiques (et ils sont nombreux) ? Qui va traiter ces demandes d'allocations ?

Mise en difficulté des DE

La réponse à la première question ne semble pas intéresser la Direction. On fera en agence, peut-on supposer... Mais avec quels moyens, sachant qu'une inscription en ligne prend en moyenne 20 à 25 minutes ? La réponse à la deuxième question ne semble pas intéresser certains syndicats pro-Direction – CFDT et consorts – qui estiment que ces tâches sont sans valeur ajoutée, et que le personnel pourra se consacrer à des tâches plus nobles (ah oui, lesquelles ? Le traitement des indus ? La fraude ? A moins que ça ne soit le contrôle des DE ?). Gageons que très vite cette tâche sera externalisée. Aujourd'hui la Direction prétend que non. Mais quelle confiance avoir quand on se rappelle qu'au Comité central d'établissement (CCE) de mars, elle déclarait simplement « réfléchir à l'externalisation du traitement des attestations employeurs » pour annoncer le mois suivant un projet d'externalisation mis en œuvre dès juillet 2015.

Déjà du temps de l'Assedic, un prestataire était chargé d'enregistrer les bulletins de salaire pour les DE inscrits qui travaillaient. C'est ce même prestataire qui devrait reprendre la gestion et l'enregistrement des attestations

employeurs. Sans même aborder la problématique du taux d'erreur lors de leur enregistrement et les conséquences pour les DE, c'est avant tout une part importante de notre activité qui est sous-traitée. Il s'agit là d'un choix délibéré de nous mettre en concurrence avec le privé plutôt que de renforcer Pôle emploi en interne.

Dans le même esprit, nous voyons se mettre en place cet été les prestations Activ'emploi et Activ'projet. A priori, ces opérateurs privés de placement (OPP) ont pour objectif de suivre en six mois l'équivalent de nos objectifs annuels d'accompagnement intensifs internes. A la différence des prestations précédentes, plutôt consacrées à l'accompagnement des DE en difficulté ou peu autonomes, le cahier des charges précise ici qu'il s'agit de suivre les DE les plus proches de l'emploi. Ceux qui sont « économiquement rentables » pour les prestataires. Avec un mode de suivi qui pourra inclure un simple mail ou un contact par téléphone, et surtout la possibilité pour les DE de s'auto-prescrire ces accompagnements. Inutile de préciser le double danger pour nous. D'abord, l'auto-prescription s'attaque à la reconnaissance de la pertinence de nos diagnostics. Surtout, en ciblant un public proche de l'emploi, on risque d'alimenter des statistiques qui nous seront défavorables à terme. Car jusque là, ce qui nous protégeait, c'était que l'ANPE, puis Pôle emploi, avait un taux de réussite dans le placement des DE supérieur à celui des OPP.

Alourdissement administratif

La dématérialisation des services et la mise à distance du public s'intensifient. L'offre de service digitale – avec les Moocs – propose depuis avril des cours en ligne et des ateliers virtuels. Puis sont dématérialisés et mis en ligne les aides à la mobilité et les dossiers de formation avec pré-saisie des AISF par les organismes de formation. Là encore, on nous vend ces évolutions comme de la simplification. Mais la simplification rime souvent avec le risque d'externalisation, et *a minima* avec un alourdissement administratif. Exemple récent avec la PMSMP : derrière ce sigle barbare se cachent les conventions de stage en entreprise. Avant la simplification, une simple convention de stage permettait, pour un délai maximal de

15 jours, de réaliser une immersion professionnelle en toute sécurité et en toute simplicité de mise en œuvre. A présent, la convention s'est considérablement alourdie et sa mise en œuvre passe de 15 à 45 minutes voire 1 heure, tout cela par excès de zèle car la nouvelle convention permet d'allonger la durée des stages – dans des circonstances particulières – à un mois.

Les chantiers se succèdent à un rythme effréné et l'aspect tout d'abord disparate de ces mutations semble progressivement prendre forme dans le nouveau monde de Pôle emploi.

Les agentes et agents sont divisés, saucissonnés dans leurs activités. La Direction a créé des équipes dédiées aux entreprises, entraînant une perte de compétences pour les autres. On trouve des conseillères et conseillers IEJ – pour l'emploi des jeunes – et des personnels en charge du traitement global pour les personnes en difficultés sociales. On trouve aussi des conseillères et conseillers en charge de l'indemnisation, et d'autres plus consacrés à l'accueil. L'individualisation de la responsabilité s'intensifie, avec la mise en place de mail.net, par exemple, qui joue sur la capacité de chacun à répondre à des questions tant sur des formations que sur des trop-perçus. Sauf qu'une réponse inexacte sur l'indemnisation peut entraîner de lourdes conséquences pour les DE, obligeant les personnels, soit à renvoyer sur des foires aux questions, soit à adresser une réponse donnée par un ou une collègue mais qui l'engage en son nom propre. Les fameuses marges



de manœuvres rendues aux cadres de proximité sont un moyen confortable pour les Directions régionales de rendre responsable l'organisation locale de la désorganisation générale, tout en assumant à terme la disparité de l'offre de service.

Désorganisation générale

Ce qui ne semble pas non plus gêner la Direction, c'est de soumettre son personnel à une dose intense de changements sans procédures clairement stabilisées. Ces évolutions nécessitent partout d'énormes capacités d'adaptation. Mais ces capacités, impliquant un fort degré de technicité ne sont

même pas reconnues dans la grille salariale. Tout en spécialisant et saucissonnant ses personnels, Pôle emploi reste sur le mythe du métier unique, de la double compétence et au final de l'interchangeabilité des personnels. Faire toujours plus avec toujours moins, donner l'illusion de faire mieux différemment tout en mettant le public de plus en plus à distance, mettre en œuvre une concurrence public-privé afin de libéraliser le marché du travail tout en réalisant des économies sur le dos des personnels : voilà la réalité actuelle de Pôle emploi. La fusion, c'est maintenant. ●

Marc RENEUX (SNU Midi-Pyrénées)



ENSEMBLE, DÉBATTONS, CRÉONS, AGISSONS !

PÔLE EMPLOI FSU

 Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snutefifu.fr

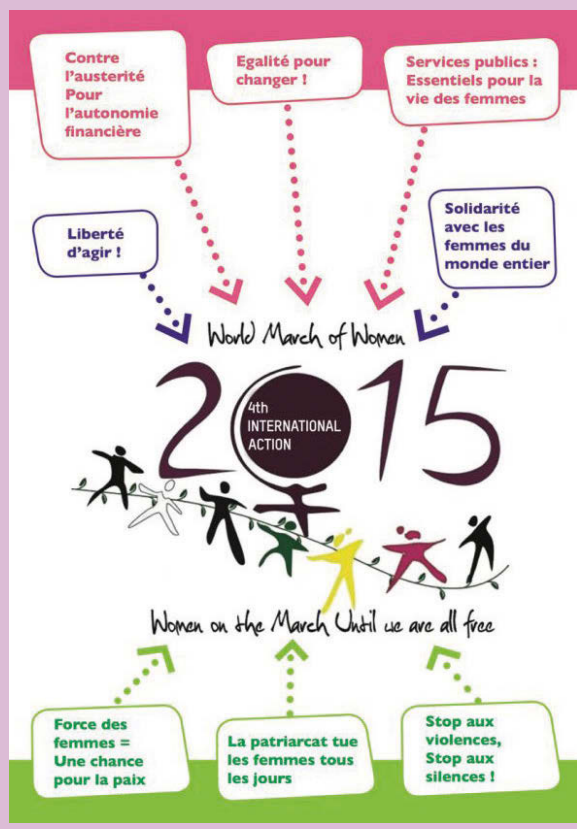
● Actu'elles

Marche mondiale des Femmes 2015

La Marche mondiale des Femmes (MMF), organisée tous les cinq ans, est devenue au fil du temps une plateforme mondiale regroupant des associations de 161 pays différents. La première édition avait eu lieu en 2000 à l'initiative de la Fédération des Femmes du Québec. Elle vit cette année sa quatrième édition. Depuis l'origine, la FSU est partie prenante de ce mouvement. La MMF a pour objectif d'œuvrer à éliminer les causes de pauvreté et à lutter contre toutes les formes d'inégalités, de discriminations et de violences vécues par les femmes. Cette année, cinq thèmes seront débattus dans divers ateliers : Les violences faites aux femmes, Migration et mondialisation, Travail et autonomie financière, Montée des extrémismes politiques et religieux, Justice climatique et souveraineté alimentaire.

Depuis le 8 mars jusqu'au 17 octobre 2015, des actions collectives en France comme dans le reste du monde entier sont organisées autour de ces thèmes. Les 6 et 7 juin 2015, un village alternatif a accueilli la MMF à Nantes. Les trois années précédentes, les forums de la MMF avaient été organisés à Paris, Marseille et Montreuil. Le 19 septembre se tiendra une rencontre des Femmes du Bassin méditerranéen à Marseille organisée à la Villa Méditerranée sur le thème de l'extrême-droite et des extrémismes religieux. Le Secteur Femmes du SNU Pôle emploi s'associe à cette manifestation. Pour plus d'information : marchemondialesdesfemmes2015.wordpress.com ●

Marie-Pierre LECAME (SNU Secteur Femmes)



● Histoire des combats féministes 3/4

1968-1981

De l'émancipation à la libération

Les années 1970 sont un formidable catalyseur pour le développement des idées féministes. L'exploitation masculine est théorisée et les mouvements de femmes vont permettre une inflexion législative déterminante pour l'émancipation et la libération de la condition féminine.

En France, la révolution de 1968 se construit d'abord comme révolte étudiante avant de se transformer en grève générale. Les femmes y sont particulièrement actives. Pour autant, elles n'ont pas accès à la parole publique et leur combat est occulté. Les mesures prises par les gouvernements suite aux négociations en témoignent. Mais la crise sociale et le besoin d'émancipation ne se limitent pas à la France.

Contre l'ordre bourgeois

En Allemagne, la révolte des femmes de l'Union socialiste allemande des étudiants (SDS) aboutit à la grève des femmes du 26 août 1970. En Grande-Bretagne, c'est le mouvement des femmes de pêcheurs en lutte et les ouvrières de chez Ford qui réclament un salaire égal à celui des hommes. Aux Etats-Unis, le mouvement de libération des femmes est à son apogée. L'année 1968 ouvre la brèche à plusieurs courants de pensée. La structure familiale est désacralisée, les organisations traditionnelles et l'ordre bourgeois sont remis en cause, les tabous sexuels sont progressivement levés. Le moralisme, tel qu'il était construit, vole en éclat. L'entreprise, où les femmes ont pu acquérir une certaine autonomie, n'est plus la seule possibilité d'émancipation.

La voie est ouverte vers l'individualité féminine. Une fois de plus, les femmes s'emparent de leur destin et vont construire leur propre révolution. Pendant les deux années qui suivent, elles se dégagent de la tutelle des nouveaux porte-paroles, aboutissent à une rupture et créent plusieurs mouvements. Les différents mouvements qui se sont constitués en faveur de la paix, des droits civils, contre la guerre du Vietnam, donnent lieu à plusieurs échanges. Aux Etats-Unis, le mouvement *National Organisation for Women* (NOW) entre en relation avec des groupes français et européens. En France, plusieurs manifestations aboutissent à la création du Mouvement de Libération de la Femme (MLF).

Evolution législative

Les féministes fondent des théories sur les relations de pouvoir au sein de la famille et sur la sexualité. Cette révolution de la théorie politique se résume par le slogan « *le personnel est politique* ». Suite à ce mouvement, des réformes législatives ont été mises en œuvre telles que les lois sur le divorce, l'avortement, ou beaucoup plus tard contre le harcèlement sexuel et la violence sexiste. Un premier grand rassemblement du MLF a lieu en mai 1970 à l'université de Vincennes. Les étudiants présents et les porte-paroles des

organisations d'extrême gauche découvrent une certaine forme de contestation qui leur échappe. Leurs comportements comme leurs pouvoirs sont dénoncés. Le mouvement décide de rejeter la mixité. La contestation du dogme selon lequel la domination des hommes sur les femmes n'est que le produit de l'exploitation capitaliste permet l'émergence de théories féministes autonomes. En août 1970, un petit groupe parmi lesquelles les écrivaines Christiane Rochefort et Monique Wittig, en solidarité avec une manifestation new-yorkaise de grève des femmes contre le devoir conjugal, dépose une gerbe à l'Arc-de-Triomphe en hommage à la femme du soldat inconnu. Des tracts sont distribués sur lesquels on peut lire : « *Un homme sur deux est une femme et il y a encore plus inconnu que le soldat, sa femme* ».

Le manifeste des 343

Le 5 avril 1971, *Le Nouvel Observateur* publie le Manifeste des 343 qui regroupe 343 signatures de personnalités féminines. Celles-ci déclarent se compter parmi le million de femmes qui se sont fait avorter. De plus, elles réclament le libre accès aux moyens anticonceptionnels, ainsi que l'avortement libre et gratuit. Deux ans plus tard, 331 médecins s'accusent d'avoir pratiqué des avortements à la demande de leurs patientes. En 1972, le procès de Bobigny fera date. Une jeune fille de 16 ans violée par un de ses camarades est jugée car elle s'est faite avorter. L'avocate qui défend la jeune fille n'est autre que Gisèle Halimi. Ce procès est très largement suivi par les médias. Le tribunal relaxe l'accusée. A l'initiative de l'avocate Monique Antoine, le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) est créé. Le MLAC regroupe différentes personnalités d'organisations d'extrême gauche, et sa vice présidente est Simone Iff, fondatrice du Planning familial. Les groupes féministes se multiplient tant dans les quartiers que dans les organisations politiques. Les débats sont ouverts et la domination des hommes y est très largement dévoilée et dénoncée. Lors des élections législatives de 1973, 2 à 3 fois plus de femmes seront présentées par

les partis politiques. Le 23 juillet 1974, un secrétariat à la condition féminine est « *chargé de promouvoir les mesures destinées à améliorer la condition féminine, à favoriser l'accès des femmes aux différents niveaux de responsabilité dans la société française et à éliminer toutes les discriminations dont elles font l'objet* ». Le 29 novembre 1974, par 284 voix contre 189, Simone Veil, ministre de la Santé du gouvernement Chirac et sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing fait voter la loi autorisant l'avortement. Les années 1974-1975 voient l'entrée des femmes dans des professions de plus en plus diversifiées et jusque là réservées à la gente masculine. Evolution très importante des mentalités : les mères en activité décuplent. Les femmes entre 25 et 40 ans sont les plus nombreuses en entreprise. En 1974, la mixité de tous les concours de la Fonction publique est imposée. Dès 1975, il est interdit de rédiger des offres d'emploi sexistes, de refuser une embauche ou de licencier en fonction du sexe ou de la situation féminine sans motif légitime. Toujours en 1975, le divorce par consentement mutuel est instauré.

Evolution des mentalités

Dans les partis politiques, la contestation féminine s'amplifie. Au Parti socialiste comme au Parti communiste, des frondeuses réclament 50 % de femmes candidates sur les listes électorales. Beaucoup de revues féministes sont créées. Dans toutes les disciplines – psychanalyse, littérature, histoire, anthropologie, sociologie – des travaux théoriques remettent en question les connaissances établies. Différentes théoriciennes, écrivaines, chercheuses travaillent sur le féminin, le rapport féminin-masculin, le désir féminin, la sexualité féminine et la construction sociale de la féminité. Des centres d'études féministes s'organisent dans les universités ainsi que dans quelques laboratoires du CNRS. En 1981, la gauche remporte les élections présidentielles : un ministère des Droits des femmes est mis en place avec Yvette Roudy à sa tête. Le féminisme entre peu à peu dans les institutions de recherche... ●

Claudine LEMASSON (Secteur Femmes)

● Cultur'elles

L'irréductible système d'exploitation domestique

Dans *Une journée particulière*¹, Antonietta prend progressivement conscience des logiques de domination qui l'enferme dans sa condition de femme au foyer. Le contexte politique du fascisme italien est conçu comme un catalyseur, à la dimension d'une société tout entière, de l'irréductible système de domination phallogratique et de l'exploitation domestique des femmes. Les premières scènes de la vie d'Antonietta nous plongent dans un enfer perpétuel où toute la vie familiale dépend du pivot maternel pour le broyer sans même s'en rendre compte. C'est laissée pour compte et circonscrite à ses tâches domestiques – alors que la patrie entière est au rendez-vous de la fête organisée pour la rencontre d'Hitler et de Mussolini – qu'Antonietta va faire la rencontre de Gabriel, dont les orientations sexuelles en ont fait un paria au sein de cette même société virile, autoritaire et dominatrice. Deux âmes perdues qui, loin de la violence fasciste, vont s'élever, prendre conscience de leurs douloureuses conditions et s'offrir, pour une journée volée, une histoire d'amour, émancipatrice et politique. La caméra nous offre une étonnante chorégraphie au travers des pièces de l'appartement romain dans lequel se joue la quasi-intégralité du film, métaphore architecturale de la tourmente labyrinthique dans laquelle sont plongés nos deux protagonistes. Interprété par Sophia Loren, prématurément vieillie par les affres de sa condition, et Marcello Mastroianni en intellectuel désabusé et généreux, le film d'Ettore Scola est une puissante critique des systèmes politiques autoritaires et de l'exploitation des femmes. Puissante et déchirante, la joie de cette journée si particulière s'effacera violemment pour faire place à cette sombre réalité qui rattrape nos protagonistes, l'une à ses devoirs domestiques, l'autre vers sa déportation. Car n'oublions jamais que « *ce n'est pas le locataire du 6e étage qui est anti-fasciste. C'est plutôt le fascisme qui est anti-locataire du 6e étage* ». ●

Francine FREJUS (SNU Secteur Femmes)

1 Ettore Scola, *Une journée particulière*, 105 minutes, René Château Vidéo, 2005



● Zoom Rebsamen contre l'égalité professionnelle

La loi sur le dialogue social adoptée le 2 juin 2015 par l'Assemblée nationale supprime deux outils indispensables de l'égalité professionnelle : le rapport de situation comparée et les négociations collectives qui en découlent. Le rapport de situation comparée, instauré par la loi Roudy de 1983 et renforcé par la loi Génisson du 9 mai 2001, est une analyse que doit livrer chaque année l'entreprise sur les inégalités entre hommes et femmes. Il répond à des critères précis (sur la base des salaires, de l'accès à la formation, du déroulement de carrière) et propose des actions à mener. Un décret instauré fin 2012 prévoyait une pénalité financière pouvant aller jusqu'à 1 % de la masse salariale pour les entreprises qui n'étaient pas parvenues à un accord à la suite des négociations ou qui ne proposaient pas de plan d'action. Après la mobilisation de plusieurs organisations féministes, des amendements ont été ajoutés au projet. Ainsi, les négociations consacrées à l'égalité hommes-femmes ne disparaissent pas : elles sont intégrées à une des trois grandes négociations thématiques désormais imposées aux entreprises. Mais il est à craindre que, noyées dans ces grands ensembles, les statistiques sur l'égalité professionnelle ne soient plus aussi complètes ni aussi prioritaires. ●

Francine FREJUS (SNU Secteur Femmes)

● Égalité professionnelle femmes-hommes

La Direction récuse l'égalité

A Pôle emploi, 70 % des personnels sont des femmes. Le premier accord visant à supprimer les inégalités entre hommes et femmes est caduc depuis mars 2014. Depuis... rien ! La Direction se contente de proposer le strict minimum. Nous exigeons une réelle politique d'égalité et de conciliation entre vie professionnelle et personnelle.

Pôle emploi devrait être exemplaire dans la lutte contre les discriminations. Cela fait partie de ses missions. Il n'en est rien. Concernant l'égalité professionnelle entre femmes et hommes, l'établissement n'échappe pas à cette règle. L'accord qui visait à supprimer ces inégalités au sein de Pôle emploi est caduc depuis mars 2014. Mais qui s'en soucie ? Sûrement pas la Direction générale (DG). Plusieurs réunions pour mener sa renégociation ont été planifiées et régulièrement annulées ! La dernière remonte au 2 avril 2015. Le précédent accord avait porté sur les bénéficiaires, les recrutements, la formation et l'évolution de carrière : le bilan établi par l'Etablissement constate encore et toujours des inégalités. Accès difficile aux postes d'encadrement, écarts de salaires persistants, plafond de verre... les exemples ne manquent pas. Mais la DG les minimise !

Des reports... Et rien dans l'accord

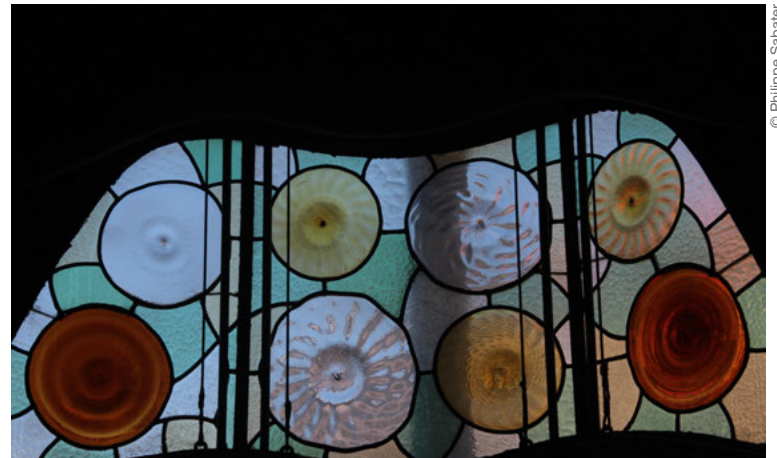
Leitmotiv de la DG : « on n'a pas à se plaindre, à Pôle emploi c'est quand même mieux qu'ailleurs ! » Nous, délégation SNU, nous n'avions pas compris que l'objectif se limitait à n'être pas pire que les autres. Et quand la DG propose le strict minimum des obligations légales, au SNU nous avons d'autres ambitions pour faire cesser les discriminations

envers les femmes à Pôle emploi. Les premières négociations pour le nouvel accord, quand elles ne sont pas annulées par la DG, n'augurent rien de bon. Première douche froide : l'accord doit être négocié à budget zéro euro, ça démarre mal. Pour rattraper les écarts salariaux, ça va être compliqué !

Des obligations légales à la baisse

Le fait que l'établissement ne prévoit aucun budget pour cet accord n'ouvre pas de perspective d'évolution favorable à la disparition des inégalités que subissent les femmes à Pôle emploi. Deuxième point de friction : des éléments importants ont disparu dans l'article « articulation vie professionnelle / vie personnelle ». Exit la limitation des temps de réunion aux horaires OATT. L'argument : « ce point est rarement appliqué car il sous-tend des réunions uniquement sur les plages fixes ce qui est difficilement applicable dans la réalité ». La DG préfère « ne pas inscrire dans cet accord des objectifs irréalisables ou prendre des engagements qui ne pourraient pas être tenus. »

La DG a si peu à mettre dans la balance qu'on se demande ce que signifie « négociation » en langage établissement ! Les organisations syndicales avancent des propositions, des suggestions, des revendications. Les discussions piétinent.



© Philippe Sabater

L'immobilisme de la Direction concernant l'égalité entre hommes et femmes ▲ risque de creuser encore les inégalités et d'accroître les discriminations.

Le temps passe. Et fin mai, une nouvelle fois, la DG annule la réunion prévue le 4 juin et reportée à... seule la DG le sait (peut être). Entretemps, François Rebsamen, notre mâle ministre, a sorti un projet de loi faisant reculer de plusieurs décennies la lutte contre les inégalités faites aux femmes. Les entreprises sont désormais dispensées de produire un rapport de situation comparée. Ce recul a fait sortir Yvette Roudy¹ de sa retraite et de ses gonds : « Nous allons donc passer d'un document dédié à l'égalité, de mesure, d'analyse et de propositions d'action à une base statistique mélangeant l'égalité – femmes hommes – à l'ensemble des autres thématiques ». Malgré les 40 000

signatures recueillies par la pétition lancée par cette grande figure de la lutte pour le droit des femmes, et un léger toilettage du texte, François Rebsamen persiste et signe, la loi a été votée fin mai.

La DG de Pôle emploi a montré combien elle comptait s'en tenir au strict cadre des obligations légales concernant l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Autant dire qu'à Pôle emploi comme ailleurs, cette loi, loin d'améliorer la lutte contre les discriminations, va continuer de creuser bien des écarts. ●

Annie NADOTTI (SNU Limousin)

¹ Yvette Roudy, ministre des Droits des Femmes entre 1981 et 1986, fit voter la loi du 13 juillet 1983 sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Pour défendre l'égalité entre femmes et hommes, le SNU revendique :

- Un accord plus volontariste, plus précis sur les engagements de l'établissement et les moyens mis en œuvre pour les tenir, des indicateurs pour les suivre et des actions correctives pour atteindre les objectifs qui ne seraient pas à la cible.
- Le respect du code du travail avec mention des articles traitant de la situation des femmes enceintes ou allaitantes.
- A la place de l'aumône que constitue le Cesu de 100 euros par an financés à moitié par l'agent lui-même, le SNU demande une participation financière de l'employeur aux frais de garde des enfants pour les salarié-es qui en feront la demande.
- Un budget propre à cet accord, afin de ne pas opposer les différentes catégories d'agents et de ne pas brouiller les pistes.
- La mise en œuvre de la méthode Clerc pour repérer les situations de discrimination entre femmes et hommes et y remédier en termes d'évolution de carrière notamment.
- Le rattrapage salarial à chaque fois qu'il est constaté un écart entre le salaire perçu par l'agent et le salaire médian des agents recrutés à la même période, au même échelon, et toujours dans l'entreprise au moment du rattrapage.

● Politique de santé

Le pari réussi de l'Amæ

Réduction du déficit de la Sécurité sociale, baisse des remboursements, obligations de réserves des mutuelles : la santé est en pleine ébullition.

Exit la solidarité, bonjour la solvabilité ! A l'inverse, l'Association mutualiste des anciens de l'emploi propose une mutuelle fondée sur la solidarité.

Le droit à la protection de la santé est inscrit dans la Constitution : « *La Nation garantit à tous, et notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé* » (11^e alinéa du préambule de la Constitution). Cette garantie de la protection de la santé implique un égal accès aux soins quels que soient l'âge ou les ressources des individus. Pour répondre à cet objectif, le système de couverture maladie est organisé en deux niveaux : le régime obligatoire (la sécurité sociale) et les régimes complémentaires (mutuelles, institutions de prévoyance et assurances).

Préserver la Sécurité sociale

En 2011, la Sécurité sociale, régime de base assurant la solidarité entre tous les individus, intervenait à hauteur de 75 % de la consommation des soins et biens médicaux (CSBM) et les complémentaires de 15 %, les 10 % restants étant pris en charge par les bénéficiaires. Mais dans la réalité quotidienne, la participation moyenne de l'assurance maladie pour les soins de ville s'établit autour de 55 % des frais réels, celle des organismes complémentaires à 36 %, le reste à charge étant de 9 %. Chaque année, la loi de finances fixe les objectifs financiers pour la Sécurité sociale avec comme axe prioritaire la réduction du déficit. Les décisions vont souvent vers une diminution des prises en charge ou la réorganisation des services de santé. La dernière loi santé, en discussion actuellement au Sénat, relève de cette logique : elle ne traite pas du financement mais de l'organisation des soins en renforçant le rôle des Agences régionales de santé (ARS), en préconisant la mise en place de programmes de prévention ou

encore en facilitant l'accès aux soins par la généralisation du tiers payant : 2015 pour les bénéficiaires de la CMU et 2017 pour l'ensemble de la population.

- **Vivre et faire**
- **vivre la solidarité,**
- **particulièrement**
- **pour l'accès aux soins,**
- **doit rester au cœur de**
- **nos préoccupations.**

L'important dans ces décisions est que la spécificité du système n'est pas remise en cause : le régime obligatoire perdure à un haut niveau d'intervention ce qui permet de maintenir l'esprit de solidarité qui a prévalu à la création de la Sécurité Sociale : « *Cotiser selon ses moyens et se soigner selon ses besoins* ». Il s'agit d'un choix de société qui ne saurait être remis en question.

Défendre la solidarité

Mais la baisse des remboursements du régime obligatoire pose des problèmes d'équilibre financier aux complémentaires. Les mutuelles et institutions de prévoyance sont mises en difficulté par les obligations de réserves financières imposées par les directives européennes qui les mettent en concurrence directe avec les assurances privées. Mais aussi par l'augmentation de leurs remboursements pour compenser la baisse de l'assurance maladie. Elles se trouvent placées devant un impératif : se regrouper ou disparaître. Plusieurs avaient amorcé depuis quelques années ce phénomène de fusion. Mais il affecte maintenant des mutuelles qui hier n'auraient jamais envisagé de telles mesures. Pour exemple, la fusion effective aujourd'hui entre

Harmonie mutuelles et la Mutuelle générale de l'Education nationale (MGEN). Et cela ne se fait pas sans heurt : dans ce domaine comme dans les autres, les plus puissants imposent leur loi. Quand la MGEN offrait hier un seul panier de soins à ses adhérentes et adhérents pour une cotisation fixée en pourcentage des revenus quel que soit l'âge, l'offre sera désormais très différente : 4 niveaux de couverture pour 4 niveaux de cotisation forfaitaire, indépendante des revenus et augmentant en fonction de l'âge.

Le pari réussi de l'Amæ

A l'Association mutualiste des anciens de l'emploi (Amæ), nous n'avons pas fait ce choix. Nous avons décidé de créer une mutuelle à destination prioritaire des retraité-es avec comme partenaire Malakoff Médéric qui a accepté notre projet et le soutient. Notre axe prioritaire est bien la solidarité, intergénérationnelle et en fonction des revenus : un panier de soins unique, une cotisation variable

suivant les revenus (9 niveaux de cotisation) et ne tenant pas compte de l'âge des adhérentes et adhérents. L'objectif était ambitieux face à l'évolution générale des mutuelles, surtout en faisant le choix de s'adresser prioritairement à des retraité-es. Après quelques difficultés financières, le pari semble aujourd'hui réussi. Au 31 décembre 2014, la mutuelle comptait 535 adhérentes et adhérents pour 753 bénéficiaires soit une augmentation de 13 % par rapport à 2013 (malgré l'augmentation des cotisations). Et elle assure son équilibre financier.

Nous pouvons être satisfaits de ce constat d'autant qu'après avoir pris connaissance des nouveaux décrets encadrant les contrats responsables pour les mutuelles, le panier de soins proposé par l'Amæ correspond exactement à ce qui sera désormais imposé à toutes les autres mutuelles : limitation des dépassements d'honoraires et des remboursements sur l'optique. ●

Daniel BOSSARD (Secteur Retraité-es)



Une vraie mutuelle avec une bonne couverture mutualiste

Pour les ex-salarié-es de :
 ● Pôle Emploi • ASSEDIC • ANPE • AFPA
 Pour les salarié-es et ex-salarié-es de
 ● Missions Locales/PAIO

SOLIDARITÉ

- Intergénérationnelle : pas d'évolution de cotisation en fonction de l'âge
- Avec les précaires des services de l'emploi
- 9 tranches de cotisations suivant les revenus

Vous terminez un contrat dans un des services cités ci-dessus
 • Fin de CDD, CUI... • Retraite • Demission...
Vous êtes salarié-e de mission locale / PAIO

AMÆ
 10 rue de Gerofosse 91150 Etampes
 ☎ 06.52.08.29.57
 amaemutuelle@gmail.com
 http://amaemut2m.free.fr

CONTACTEZ NOUS

● Interview de Yves Cottereau

« La question migratoire est incontournable »

Le Sénat a adopté mardi 26 mai en première lecture la réforme du droit d'asile. En ces périodes de chasses à l'homme, Modes d'Emplois a rencontré Yves Cottereau, militant de la Ligue des Droits de l'Homme impliqué dans le combat pour les droits des demandeurs d'asile et des migrants.

Modes d'emplois : Vous êtes très actif en Sarthe et vous prenez régulièrement part aux manifestations contre les reconduites à la frontière, pour les baptêmes républicains. Qu'est-ce qui vous a poussé à militer avec la LDH ?

Yves Cottereau : Je suis né pendant la guerre de 40. Si après la guerre, les mouvements xénophobes et collaborationnistes se sont faits discrets, j'ai très tôt pressenti le retour de l'extrême droite en France. C'est pourquoi j'ai adhéré à la LDH au début des années 1980 et j'ai vraiment commencé à y militer après ma retraite. Je suis actuellement vice-président de la section du Mans.

Un évènement particulier vous a marqué ?

Ma rencontre avec Serge Nikitine, ardent défenseur des migrants et cofondateur de la coordination sarthoise pour le droit d'asile (CSDA), m'a donné envie d'aller plus loin sur la question des étrangers. Une histoire en particulier m'a fait réagir, celle d'une famille turque-kurde, en dissidence politique dans son pays : la police est allée chercher les enfants dans leur école maternelle. Il a fallut nous organiser

et coordonner tous les mouvements de protestation mais également de solidarité qui se sont mis en marche. Nous nous sommes engagés au sein du Réseau éducation sans frontière (RESF) avec la FSU, la Pastorale des migrants et des citoyens pour assurer la protection des enfants scolarisés et de leurs familles.

Depuis une dizaine d'années, l'engagement citoyen pour la défense des droits des étrangers – dont les demandeurs d'asile – est marqué par l'endurance et chaque jour renouvelle les besoins de soutien. Chacun des membres accueille lors de permanences ou sur rendez-vous les demandeuses et demandeurs d'asile (DA) ou pour d'autres questions relatives aux titres de séjour.

Vous êtes engagé dans ce combat depuis plus de 10 ans qu'est-ce qui vous choque le plus ?

Un certain nombre de DA sont accueillis et aidés par les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA). Mais, même s'il y a trois CADA dans la Sarthe, il manque des places... Vous savez, quand une personne demande l'asile, c'est derrière une histoire de vie difficile, souvent douloureuse. Avec la chasse aux déboutés de l'asile menacés par une obligation de quitter le territoire français (OQTF),

les DA sont abusivement considérés de manière générale comme des fraudeurs. La peur ou le manque d'information les empêchent parfois d'utiliser d'autres recours pour obtenir un titre de séjour pour d'autres raisons : souffrance psychiatrique, vie privée et familiale. Pour les autres migrantes et migrants, c'est souvent vivre la peur au ventre de recevoir, en fin de parcours, une OQTF. Et la situation va s'aggraver si, comme il est prévu par la loi sur la situation des étrangers soumise au Parlement, les travailleurs sociaux devront communiquer aux autorités toutes les informations dont ils disposent.

Les médias ont beaucoup parlé des naufragés, des conditions d'accueil de ces personnes : pensez-vous que le regard du public sur leur détresse va changer ?

A court terme les actuels projets de loi qui surfent sur la crainte des étrangers par l'opinion ne laissent pas espérer un changement du regard du public. Mais, même minoritaires, nous continuons. Dans la Sarthe, nous aidons plus de 500 familles par an. Nous sommes considérés comme des interlocuteurs de la préfecture mais les dossiers juridiques sont compliqués à monter.

Que celles et ceux qui veulent s'engager n'hésitent surtout pas... Même si l'opinion – mal ou faus-

sement informée ou ne voulant pas voir la réalité en face – préfère mettre la question sous le tapis, la question migratoire, avec toutes ses conséquences, est une question d'avenir incontournable. A notre échelle nous voulons dire que notre petite expérience montre que l'opinion publique changerait sans doute d'avis si elle connaissait mieux les étrangers qu'elle rejette. Mais, pour l'heure, nous sommes réalistes... C'est aussi ce qui nous fait continuer en espérant la relève (sous d'autres formes sans doute) des jeunes générations. ●

Propos rapportés par Valérie HOINGNE (SNU Pays-de-la-Loire)

Plus d'informations :
www.ldh-france.org

La loi sur l'asile

Le Sénat a adopté mardi 26 mai en première lecture la réforme du droit d'asile. Si le texte voté par l'Assemblée nationale en 2014 visait à accélérer les procédures de demandes à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), le texte adopté par le Sénat semble surtout chercher à raccourcir les délais d'Obligation à quitter le territoire (OQTF).

Des droits méconnus

Allocations temporaire d'attente (ATA), dispositifs d'hébergement, droit à une couverture maladie : Pôle emploi a un rôle à jouer dans l'information aux migrantes et migrants. Souvent ils ne parlent pas français, sont accompagnés par les associations avec des interprètes, sont parfois seuls, en famille avec des enfants... Les agentes et agents qui accueillent ces demandeuses et demandeurs d'asile ont un rôle complémentaire à apporter, en attendant le titre de séjour qui leur permettra enfin de rechercher un emploi. Ils auront alors une autre bataille à mener, celle de faire reconnaître leurs diplômes, leurs compétences sur un marché du travail déjà très dégradé...



● **Affaire C3 Consultants**

Annulation du plan social

Les salarié-es de C3 Consultant continuent la lutte. Ils viennent d'obtenir par le Tribunal administratif l'annulation de l'homologation du plan social. Si cette annulation est confirmée en appel, ils pourront saisir les prud'hommes et exiger des dommages intérêts.

Thierry Frère, le patron de C3 Consultant (C3C), est toujours l'objet d'une enquête préliminaire par le parquet de Bobigny pour détournements de fonds publics, faux et usage de faux. Nous avons eu l'occasion dans le précédent *Modes d'Emplois*¹ de revenir longuement sur les magouilles de cette canaille devant l'éternel. Le plan Espoir Banlieues avait été l'occasion d'une formidable machine à détourner l'argent public. Mais ce patron voyou vient aussi de se faire condamner pour abus de biens sociaux le 30 avril 2015 par le tribunal correctionnel de Nantes. Il a été reconnu coupable d'avoir fait financer les travaux de son domicile au frais de C3C. Il a écopé de deux ans de sursis et d'une interdiction définitive de gérer toute entreprise. Rappelons qu'il avait déjà eu l'occasion d'écopier en 2010 de deux ans de sursis pour fraude fiscale dans une autre affaire.

Patron voyou

La justice est parfois bien clémente, car ses escroqueries ont entraîné la faillite de son entreprise et la mise sur le carreau de plus de 350 salarié-es. Ces derniers continuent la lutte. Les anciens salarié-es ont saisi le Tribunal administratif pour faire annuler l'homologation du plan social pour vices de formes. Et ils ont gagné ! Seulement, la Direccte, les deux administrateurs et l'AGS font appel. La Direccte, car c'est elle qui a autorisé l'homologation du plan social, et l'AGS, car elle assure le versement des indemnités mais aussi des dommages et intérêts. En effet, l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS) est une association abondée par des fonds patronaux qui est tenue selon la loi de garantir le paiement des salaires,

indemnités, et autre, en cas de défaillance de l'entreprise. Des dommages et intérêts, il n'y en a pas encore. Mais l'objectif des salarié-es, en demandant l'annulation de l'homologation du plan social, est bien de saisir les prud'hommes pour en réclamer. Les dommages et intérêts se monteraient alors à plus d'un million d'euros. C'est précisément ce que l'AGS préférerait éviter. Le jugement en appel devrait être rendu début juillet.

Circulez, y a rien à voir !

Le plan social prévoyait aussi des comités de suivi, un pour chacune des filiales (C3-Atlantique, C3-Ile-de-France-Centre, C3-Est et C3-Sud-Ouest). Pôle emploi s'était engagé à être représenté par l'ensemble des régions concernées par chacune des filiales. L'objectif était bien sûr de faire le point sur la situation de chacun des salarié-es licenciés mais aussi d'aborder le problème des pratiques frauduleuses des prestataires. Concernant le premier point, ces comités n'avancent pas. Pour exemple, la première réunion du comité de suivi de C3-Est a tourné autour de quelques chiffres concernant les salarié-es licenciés reçus à Pôle emploi. La deuxième s'est tenue avec un unique représentant de Pôle emploi qui a avoué ne pas avoir préparé la réunion, et la troisième a été purement et simplement annulée faute d'informations transmises. Concernant le deuxième point – les pratiques frauduleuses – circulez, y a rien à voir... La revendication du SNU d'intégrer à Pôle emploi l'ensemble des salarié-es employés par ses prestataires n'a jamais été autant d'actualité. ●

François MILLET (SNU Ile-de-France)

¹ Les pratiques frauduleuses sont devenues la norme, *Modes d'Emplois* n°50, mars 2015



la rubrique à Guy Yotine

Une seule solution : les extraterrestres

Y'a pas à dire, c'est le souk sur la planète. Ça pète un peu partout, le sang coule à flots et la guerre économique mondiale ruine les peuples et enrichit une poignée de crapules. Sans compter le trou de la Sécu et la CGT qui « *fait chier tout le monde avec ses grèves qui empêchent les pue-la-sueur de prendre le RER pour aller gagner un salaire de misère avec un boulot de merde* ». C'est le foutoir. Le FMI, l'ONU, les USA et les Unions européenne et soviétique réunis sont incapables de calmer le jeu.

Une seule possibilité pour mettre fin à l'anarchie : une invasion extraterrestre qui unirait les peuples de la Terre. La solution mérite d'être étudiée de près. En premier lieu, nos envahisseurs ne doivent pas être religieux. Ça pourrait créer des divisions préjudiciables au but commun : les repousser dans le cosmos. Il serait également souhaitable qu'ils ne soient ni de droite ni de gauche. Certains pourraient empêcher l'union sacrée. Il faudrait surtout qu'ils soient laids et agressifs, mais pas trop. Ce qui est important est qu'ils nous soient technologiquement supérieurs avec des tas d'armes terrifiantes contre lesquelles nous ne pourrions rien. De toute façon, des types capables de franchir des années-lumière au volant de soucoupes volantes nous seront immanquablement supérieurs. Nous serons vaincus à tous les coups.

Le conflit aura coûté quelques centaines de millions de morts et ravagé pas mal de zones de notre planète. Une fois que nous serons battus, ils instaureront une sorte de plan Marshall pour reconstruire la Terre. Devant l'immense valeur de nos civilisations ils n'auront qu'une seule envie, nous aider à repartir de l'avant.

Un gouvernement mondial sera instauré et établi, avec l'aide bienveillante de nos envahisseurs, un véritable paradis terrestre, dont seront exclus les traders de Wall Street, les fonctionnaires de l'Union européenne et Jean-François Copé, exilés en HLM dans une banlieue quelconque de la région de Dunkerque où ils devront passer à vie la serpillière pour nettoyer les parties communes. Le Monde connaîtra un nouvel âge d'or. Nous assisterons au départ des vaisseaux spatiaux des extraterrestres, fiers de leur travail, en agitant nos mouchoirs la larme à l'œil.

Bonjour chez vous ! ●

Guy YOTINE



**Fusion des régions à Pôle emploi
BIG-BANG TERRITORIAL ET
CASSE-TÊTE SOCIAL ANNONCÉS**

➔ Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snutefisu.fr

Les plants stratégiques de l'awalé



L'awalé est le plus répandu des jeux africains et peu de jeux peuvent se vanter d'une telle popularité à travers de larges territoires.

L'awalé est un jeu pour deux dont les règles très simples révèlent une grande richesse stratégique. Le matériel est élémentaire : deux rangées de six trous garnis de graines. De manière symbolique, les joueurs et joueuses réalisent des « semailles » en déplaçant des graines, à la fois dans leurs champs mais aussi dans ceux de l'adversaire. La dernière graine posée dans un trou y modifie le nombre total, et permet de « récolter » – d'emporter – toutes les graines d'un ou plusieurs trous. A la fin de la partie, le joueur ou la joueuse ayant récolté une majorité de graines l'emporte. La simplicité du matériel le rend jouable par des populations rurales, avec des trous dans le sol, le plateau n'étant apparu que dans les zones urbaines. L'aspect social est très important et le jeu se pratique souvent dans un espace public. Les joueurs et joueuses doivent jouer

rapidement pour soutenir le rythme (la vitesse de calcul est foudroyante !) sous les encouragements et les chants du public. Deux règles font de l'awalé un jeu particulier. On l'a vu, les semailles sont au cœur du processus stratégique. Chaque joueur doit obligatoirement « nourrir » son adversaire à chaque tour de jeu en lui laissant une partie de ses semailles. Cette règle est complétée par celle qui interdit « d'affamer » l'adversaire en le privant de graines. On le constate, les principes d'entraide et de maintien du lien social sont au cœur de ce jeu. Très tactique, facile à jouer, l'awalé est le compagnon des pauses des migrants à travers le monde. Il comprend de nombreuses variantes locales, mais il est toujours jouable si l'on connaît les quelques règles de bases. Trop rares sont les jeux tactiques qui obligent les joueurs ou joueuses à construire une stratégie basée sur le partage de ses richesses et le soutien de l'adversaire : l'awalé est un de ceux-là. ●

Nico DAHELLE

Le Block 15 ou la musique en résistance

Peu de gens savent qu'il y avait à Auschwitz un orchestre de femmes et un orchestre d'hommes. Deux célèbres concertistes, Emmanuelle Bertrand au violoncelle et Pascal Amoyel au piano, nous font vivre avec humour et gravité cette expérience de chef d'orchestre dans les camps de concentration, tout en nous délivrant un message d'espoir. Dans le concert théâtral *Le Block 15* mis en scène par Jean Piat, les deux musiciens reprennent des œuvres de compositeurs célèbres dont Simon Laks, chef de l'orchestre masculin du camp de concentration Auschwitz II-Birkenau. Le concert est basé sur son témoignage et celui d'une autre musicienne, Anita Lasker-Wallfish, violoncelliste dans l'orchestre féminin d'Auschwitz.

Simon Laks est né à Varsovie en 1901. A 20 ans, il entre au conservatoire et après un passage par Vienne, il rejoint Paris. Violoniste et compositeur de musique néoclassique, ses œuvres sont jouées dans les concerts parisiens. Juif, il est arrêté en 1941 et interné dans le camp de Pithiviers avant d'être déporté. Anita Lasker-Wallfish est arrivée à Auschwitz à 18 ans. Elle raconte comment, à l'entrée du

camp, son expérience de violoncelliste va lui sauver la vie. Manquant de violoncelle, la chef d'orchestre, Alma Rosé, la prend avec elle.

Les SS, comble du cynisme, montent des orchestres au sein du camp. Chaque matin et chaque soir, ces orchestres jouent des marches. Après la guerre, Simon Laks raconte dans son livre *Mémoires d'Auschwitz*¹, le rôle de la musique dans l'extermination : chaque jour, loin d'être un moyen de résistance, elle était un moyen de torture supplémentaire, un instrument entre les mains de l'opresseur, et non des victimes.

Le Block 15 est un spectacle de haute qualité empreint d'émotion car on ne peut oublier, en écoutant cette musique, ce qu'ont vécu des femmes et des hommes dans les camps. Un concert théâtral entre aventure humaine et devoir de mémoire. ●

André MOMEIN (Secteur Retraité-es)

¹ Simon Laks, *Mémoires d'Auschwitz*, édition du Cerf, 2004



Wang Bing, l'incroyable force du documentaire

Il est des documentaires d'une force exceptionnelle. Ainsi sont ceux de Wang Bing, un cinéaste chinois qui a transformé le genre et vous laisse scotché pendant des heures à votre fauteuil.

L'une des qualités impressionnantes du cinéma de Wang Bing est sa gestion du temps : le monumental *A l'Ouest des rails*¹, remarqué par toute la critique mondiale, dure neuf heures. Wang donne à voir une Chine invisible, celle d'une immense zone industrielle remplie d'usines de sidérurgie : fer, cuivre, plomb, etc. On pénètre à l'intérieur du gigantesque complexe industriel de Shenyang dans le Dongbey au Nord-Est de la Chine, créé par les Japonais et agrandi par les soviétiques dans les années 1950. Shenyang comptait plus d'un million d'ouvriers dans les années 1980. Au début des années 2000, les usines ferment les unes après les autres et la ville est en cours de dislocation. Tout se dégingue et le film montre les ouvriers au milieu de cet enfer. Impressionnant de vérité. Pour faire son film, Wang Bing est seul, il utilise une caméra numérique, s'installe et attend la vie. Et ça marche : il capte des scènes d'une incroyable vérité et force.

À l'autre bout de la Chine, au Nord du Viet-Nam, sur les hauteurs de la province du Yunnan, dans une région rurale et comme coupée du développement trépidant des villes, *Les trois sœurs du Yunnan*² n'ausculte pas le passé chinois comme dans l'essentiel de sa filmographie. Le documentariste suit sur plusieurs mois la vie quotidienne de trois jeunes sœurs. Dans un hameau perdu d'une douzaine de maisons, trois fillettes survivent. Son sujet est puissant, la mise en scène impressionne et laisse simplement imaginer la réalité de la pauvreté des paysans de ces montagnes. Les fillettes sont incroyablement dignes. Pourquoi les plans de Wang Bing ont-ils cette force incroyable ? Parce qu'ils captent l'énergie dans la misère, l'instinct de vie et la lueur intérieure qui habitent ces enfants. Ces trois sœurs dont l'avenir est si fragile. ●

Claude KOWAL (Secteur Retraité-es)

¹ Wang Bing, *A l'Ouest des rails*, 551 minutes, MK2, 2005

² Wang Bing, *Les trois sœurs du Yunnan*, 155 minutes, MK2, 2015





Le Monopoly et les injustices du capitalisme

Créé en 1931 pendant la grande dépression par Charles Darrow, le Monopoly est considéré comme le symbole même du jeu recréant au travers de règles simples les mécanismes du capitalisme basés sur l'entreprise personnelle, l'investissement et l'audace. A partir d'achats fonciers, des joueurs font fructifier un capital de départ pour s'enrichir au détriment des autres.

Pourtant, le Monopoly contient dans ses règles plusieurs mécanismes allant contre cette première lecture. Plus rentiers que véritables entrepreneurs, les joueurs sont presque systématiquement contraints à l'acte d'achat afin de constituer des monopoles sur des quartiers pour pouvoir faire prospérer leur affaire. Mais ils le font sans réelle stratégie puisque les possibilités d'achats sont réglées soit par le hasard soit par des échanges avec les autres joueurs qui n'y ont pas vraiment intérêt. Cette phase d'achat/échange est suivie d'une autre qui voit les adversaires tenter d'organiser une pénurie de logements mais là encore sans garanties de retour sur investissements puisque personne ne contrôle ni l'état du marché ni le passage des joueurs dans ses quartiers. Il n'est pas non plus possible de casser les monopoles établis en s'installant sur des cases occupées. Chacun doit donc s'efforcer de progresser mais sans émerger. Éviter les terrains adverses en sortant sept aux dés finit par envoyer sur des cases payantes. Reste la prison, apparente sanction d'un joueur ayant sorti trois doubles mais où l'on continue en réalité de toucher ses loyers et dont on peut sortir en payant à sa guise.

Comportement moutonnier, organisation de la pénurie, capacité prévisionnelle quasi nulle et absence de stratégies sont autant de caractéristiques intrinsèques au jeu. Loin de représenter un capitalisme d'Épinal, le jeu de Charles Darrow est au contraire un apprentissage glaçant des injustices du libéralisme. On comprend pourquoi tant de parties de notre enfance ont fini en pugilat. ●

Nico DAHELLE

Domination technologique et sociale

Good Kill est un film fascinant non pas tant par sa réalisation, au demeurant correcte, ni pas son interprétation, tout à fait acceptable, mais par son sujet. Le film raconte l'histoire de pilotes de drones. Enfermés dans des cellules comparables à des préfabriqués de chantier, ces pilotes dirigent des engins téléguidés qui sèment la mort à la demande.

Ancien pilote de chasse, le protagoniste dépérit de cet enfer. Sommé quotidiennement de se mettre aux commandes, il assassine sans trêve, via un écran vidéo, somme d'individus. La cible peut-être collective, massive ou individuelle. Le cauchemar se répète inlassablement. Le réalisateur interrompt ces séances de massacre seulement pour filmer l'absurde vie des bourreaux, réfugiés dans une oasis perdue au milieu du désert du Nevada. Les maisons soigneusement alignées, les jardins impeccablement irrigués, les militaires satisfaits de pouvoir concilier meurtres légaux et vie de famille. Le film est principalement un



étrange documentaire didactique sur la capacité technologique que détiennent les gouvernements des pays développés. Ce film nous rappelle précisément que l'avantage technologique est un formidable obstacle à tout changement social. Nos soi-disant démocraties acceptent avec condescence les mouvements sociaux sur leur territoire. Leur capacité d'intervention à présent totale leur permet en revanche de frapper quand ils le veulent et où ils le veulent, n'importe quelle cible, quelle qu'elle soit. Si vous doutiez encore un seul instant du pouvoir omniscient et omniprésent des gouvernants des pays développés, ce film nous ramène avec une cruelle littéralité à la réalité la plus barbare. Peu vanté par la critique, ce film est, sans aucun doute, proprement politique. Son réalisateur, Andrew Niccol, a enchaîné sans contester quelques nanards intersidéraux. Pourtant son premier film, *Bienvenue à Gattaca*, sonnait déjà comme un premier manifeste des méfaits du système capitaliste. La sauvagerie est le propre de tous les gouvernants, la technologie sonne le glas de toute contestation. A voir pour se souvenir des armes en présence. Glaçant, malgré le désert de perspectives. ●

Adèle SALEM (SNU Ile-de-France)

Joshua Singer, le souffle du romanesque yiddish

J'aime bien le Nobel de littérature, ça me fait voir du pays et lire des livres. Ainsi, en 1978 j'ai découvert Isaac Bashevis Singer et en même temps la littérature yiddish que j'ignorais. Je l'ai beaucoup lue et je l'ai aimée. Parmi les Singer, il a aussi le frère, Israël Joshua Singer, que j'ai récemment découvert et dont je vous recommande tous les livres sans exception. Et s'il faut en choisir un, j'en prendrai deux, réunis en un seul volume : *Les Frères Ashkenazi* et *Yoshe le fou*¹. Le premier est une saga familiale qui prend place dans la ville industrielle de Łódź, à l'ouest de la Pologne. On parcourt l'histoire de cette ville avec la vie de ces deux frères.

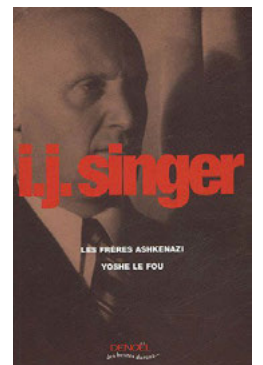
Une histoire d'amours folles, absolues et pourtant condamnées, telle est la trame des deux plus célèbres romans d'Israël Joshua Singer. Dans le monde disparu des communautés juives de Pologne, la passion amoureuse y est décortiquée avec un souffle romanesque et une modernité inégalables. Vaste saga, *Les Frères Ashkenazi* se déroule sur une cinquantaine d'années. Obéissant à la pression familiale, la tendre et fragile Dinelé est contrainte d'épouser un des frères, alors qu'elle est éprise de l'autre. Un imbroglio amoureux dont aucun

ne sortira indemne. Parallèlement, on y voit l'industrialisation forcenée de la ville qui s'accompagne de conditions de vie et de travail épouvantables.

Dans *Yoshe le fou*, Nahum, déjà marié, croise un jour le regard de la belle et farouche Malka, la très jeune femme de son beau-père un rabbin hassidim. Aussitôt, c'est l'étincelle de l'amour. Les deux jeunes gens ne résisteront ni au désir ni à la transgression. Mais leur châtiement sera implacable : Nahum deviendra un dibbouk, un corps errant habité par l'âme d'un esprit malin. Les rabbins sont rarement de pures âmes. En dehors de ces deux titres, on lira aussi avec beaucoup de plaisir *De fer et d'acier*, *La famille Karnovsky* et le merveilleux *D'un monde qui n'est plus*. ●

Claude KOWAL
(Secteur Retraités-es)

¹ Israël Joshua Singer,
Les Frères Ashkenazi -
Yoshe le fou, Denoël, 2005



JUSQU'À
100€
OFFERTS
POUR LES MOINS DE 30 ANS*



Votre vocation fait votre fierté, la nôtre est de vous assurer.

En tant qu'agent du service public, vous vous engagez pour les autres, alors GMF s'engage pour vous en vous proposant, par exemple, d'assurer votre véhicule même lorsque vous l'utilisez pour des déplacements professionnels, sans supplément de cotisation. Et pour aller plus loin, GMF propose des garanties spécifiques liées à votre fonction : une garantie perte de revenu (traitement et primes) en cas d'arrêt de travail, des solutions d'épargne sûres et disponibles pour commencer à préparer votre retraite.

Rejoignez GMF - 1^{er} assureur des agents des services publics.

Pour en savoir plus rendez-vous sur www.gmf.fr

* 50 € pour l'assurance Auto Pass et 50 € pour l'assurance Santé Pass. Offre réservée aux jeunes agents des services publics de moins de 30 ans, la 1^{ère} année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto. Offre valable jusqu'au 31/12/2015.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances. R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et sa filiale GMF Assurances. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.